

# 20

# 24

## RAPPORT D'ACTIVITES

# SOMMAIRE

L'INTERCOMMUNALITÉ .....	4
LES ÉLUS .....	6
LES COMPÉTENCES .....	8
LES FINANCES .....	12
LES MARCHÉS .....	14
LA COMMUNICATION .....	19
LES RESSOURCES HUMAINES .....	20
GESTION DES DÉCHETS .....	22
TOURISME .....	26
HABITAT .....	30
ECONOMIE .....	32
SOCIAL .....	35
ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	45
VOIRIE .....	46
CULTURE .....	47

# Edito



Christian Naudan  
Président de l'intercommunalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à ses obligations réglementaires, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de la Communauté de communes pour l'année 2024. Document officiel, ce rapport permet de rappeler les informations clé de la Communauté de communes concernant ses compétences et ses domaines d'activités et rendre compte de l'action intercommunale sur 12 mois.

L'année 2024 aura été particulièrement intense pour l'action communautaire.

D'abord parce que plusieurs projets, arrivés à maturité, sont entrés dans une phase opérationnelle et concrète. Le chantier du pôle intercommunal multi services a ainsi démarré, après plusieurs années de réflexion et d'études. Au-delà de la simple construction bâtementaire, la réalisation du pims marque véritablement la mise en place de la Communauté de communes comme collectivité d'investissement, au service des habitants et de l'attractivité du territoire.

Par sa conception très novatrice, faisant la part belle aux matériaux bio sourcés et aux savoirs faire de nos entreprises locales, mêlant les usages culturels et sociaux, il est aussi le symbole de l'engagement des acteurs du territoire, dans l'adaptation au changement climatique.

Sur le secteur sévéragais, le chantier de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie aura été l'autre chantier phare de cette année 2024. Par la création d'un vrai espace de convivialité et la restructuration des vestiaires, cette opération vient mettre en lumière la place du sport sur notre territoire et la richesse des associations qui s'y investissent. Elle contribuera aussi, j'en suis certain, au développement du sport féminin, en offrant des possibilités nouvelles de multiplications des rencontres.

En parallèle de ces réalisations très visibles, le fonctionnement de la Communauté de communes aura été marqué par une accentuation des efforts pour maîtriser les couts liés aux déchets.

Rationalisation des tournées, multiplication des campagnes de sensibilisation à la réduction des déchets, notamment en direction des plus jeunes, promotion des composteurs, l'ensemble de ces actions, parfois difficiles à mettre en place mais nécessaires, auront permis de compenser les hausses des couts liés au traitement des ordures ménagères et de limiter la hausse de la TEOM.

Conformément au plan pluriannuel d'investissements déployé depuis plusieurs années, ajusté à chaque début d'exercice et rigoureusement suivi, la Communauté de communes a pu en 2024 investir massivement sur ces opérations structurantes sans faire l'impasse sur les dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics indispensable au quotidien des familles et des habitants. Ainsi comme les années précédentes, des moyens auront été consacrés au maintien du bon état des 600 km de voirie communautaire, au fonctionnement des crèches, des accueils de loisirs, au fonctionnement des centres sociaux, à l'entretien des piscines, stades et autres gymnases qui composent notre patrimoine.

En interne, les travaux effectués par les équipes sur les deux pôles techniques communautaires de Séverac d'Aveyron et Campagnac ont ainsi permis de mettre à l'abri matériels et véhicules, tout en améliorant les conditions de travail des agents et leur efficacité sur le terrain.

Collectivité encore jeune, la Communauté de communes continue en 2024 de se structurer en matériel et en personnel. Les effectifs auront augmenté de 3 agents venus renforcer les équipes.

Je tiens à remercier chaleureusement élus et personnels pour leur engagement au service des Causses à l'Aubrac.

# Communauté de communes des Causse à l'Aubrac ; le territoire



# Chiffres clés

La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac a été créée par décision préfectorale en 2017. Elle est un établissement public de coopération intercommunale qui a vocation à associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement.



# Les élus

de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac

---

## MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire discute des orientations, des actions et des projets relevant des champs de compétence de la Communauté de communes

<b>NAUDAN Christian</b> maire de Sainte Eulalie d'Olt	<b>CROS Sébastien</b> maire de Saint Martin de Lenne	<b>GROS Edmond</b> maire de Séverac d'Aveyron	<b>BORIES Marc</b> maire de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	<b>MINERVA David</b> maire de Laissac Séverac l'Eglise
<b>VIOULAC Alain</b> maire de Saint Laurent d'Olt	<b>LAURAIN Damien</b> adjoint au maire de Séverac d'Aveyron	<b>PRESNE Christine</b> maire de Bertholène	<b>SIELVY Sandra</b> maire de Castelnau de Mandailles	<b>CARNAC André</b> adjoint au maire de Séverac d'Aveyron
<b>CONTANS Hélène</b> maire de Palmas d'Aveyron	<b>LACAZE François</b> maire de Gaillac d'Aveyron	<b>AGATOR Laurent</b> maire de Vimenet	<b>SANNIE Jean-Louis</b> maire de La Capelle Bonance	<b>LADET Jean-Michel</b> maire de Campagnac
<b>BIOULAC Yves</b> maire de Saint Saturnin de Lenne	<b>VERLAGUET Christine</b> maire de Pomayrols	<b>AUGUY Roger</b> maire de Prades d'Aubrac	<b>BACH Raphael</b> maire de Pierrefiche	<b>LABRO Isabelle</b> conseillère municipale de Séverac d'Aveyron

# MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire définit la politique communautaire, vote les budgets, ouvre les postes des agents communautaires par voie de délibération.

Le mandat est de 6 ans.

<b>Christine PRESNE</b> maire de Bertholène	<b>Christophe BERNIE</b> maire de Bertholène	<b>Nathalie LACAZE</b> maire de Bertholène	<b>Jean-Michel LADET</b> maire de Campagnac	<b>Eliane LABEAUME</b> maire de Campagnac
<b>Sanda SIELVY</b> Mairie de Castelnau de Mandailles	<b>Gérard TARAYRE</b> Mairie de Castelnau de Mandailles	<b>François LACAZE</b> Mairie de Gaillac d'Aveyron	<b>Jean-Louis SANNIE</b> Mairie de La Capelle Bonance	<b>David MINERVA</b> Mairie de Laisac-Sévérac l'Eglise
<b>Mireille GALTIER</b> Mairie de Laisac-Sévérac l'Eglise	<b>Françoise RIGAL</b> Mairie de Laisac-Sévérac l'Eglise	<b>Olivier VALENTIN</b> Mairie de Laisac-Sévérac l'Eglise	<b>Jean-François VIDAL</b> Mairie de Laisac-Sévérac l'Eglise	<b>Hélène CONSTANS</b> Mairie de Palmas d'Aveyron
<b>Pierre TOURRETTE</b> Mairie de Palmas d'Aveyron	<b>Jérôme LAGRIFFOUL</b> Mairie de Palmas d'Aveyron	<b>Raphaël BACH</b> Mairie de Pierrefighe d'Olt	<b>Raphaël BACH</b> Mairie de Pierrefighe d'Olt	<b>Christine VERLAGUET</b> Mairie de Pomayrols
<b>Roger AUGUY</b> Mairie de Prades d'Aubrac	<b>Marc BORIES</b> St Geniez d'Olt et d'Aubrac	<b>Christine SAHUET</b> St Geniez d'Olt et d'Aubrac	<b>Florence PHILIPPE</b> St Geniez d'Olt et d'Aubrac	<b>Bruno VEDRINE</b> St Geniez d'Olt et d'Aubrac
<b>Laurence ADAM</b> St Geniez d'Olt et d'Aubrac	<b>Hervé LADSOUS</b> St Geniez d'Olt et d'Aubrac	<b>Alain VIOULAC</b> Mairie de St Laurent d'Olt	<b>Nathalie LAURIOL</b> Mairie de St Laurent d'Olt	<b>Sébastien CROS</b> Mairie de St Martin de Lenne
<b>Yves BIOULAC</b> Mairie de St Saturnin de Lenne	<b>Christian NAUDAN</b> Mairie de Ste Eulalie d'Olt	<b>Thierry BOURREL</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Mélanie BRUNET</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Edmond GROS</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron
<b>Françoise CAPUS</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>André CARNAC</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Maryse CAZES CORBOZ</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Jérôme DE LESCURE</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Isabelle LABRO</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron
<b>Damien LAURAIN</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Régine ROZIERE</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Jean-Marc SAHUQUET</b> Mairie de Sévérac d'Aveyron	<b>Laurent AGATOR</b> Mairie de Vimenet	

# Les compétences

La Communauté de communes des Causes à l'Aubrac exerce les compétences obligatoires telles que fixées par la loi ainsi que des compétences optionnelles.

La Communauté de communes assure, en concertation avec les communes :

- L'exercice de certaines de leurs compétences,
- La construction et la gestion d'équipement ou de service public
- L'élaboration de projets de développement économique

## Compétences obligatoires

### Aménagement du territoire

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

- o Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des activités communautaires : la communauté de commune procède à ce titre à l'exercice des activités communautaires
- o Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- o Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

### Développement économique

Action de développement économique : action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-7 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

### Entretien des aires d'accueil

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000.

### Collecte des déchets

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement : entretien et aménagements des cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides.

## Compétences supplémentaires

### Protection et mise en valeur de l'environnement.

Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

**La construction, l'entretien et le fonctionnement d'un espace numérique** aux usagers, d'un atelier de préservation et de conservation des collections de livres, d'une salle de conférence

### Politique du logement et du cadre de vie

Création, aménagement et entretien de la voirie : « Les voiries communautaires seront, à compter du 01/01/2018, toutes les voies sauf l'intérieur des hameaux et bourgs, à l'exception de la (ou des) voie(s) traversante (s) ou pénétrante (s) ».  
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

Il s'agit :

- Des terrains de grands jeux existants de football /rugby et leurs équipements annexes (vestiaires, tribunes, éclairage) de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (stade la Falque), de Pierrefiche d'Olt, de Laissac Séverac l'Eglise (stade Roland Saules), de Bertholène, de Gaillac d'Aveyron, de St Laurent d'Olt et de Séverac d'Aveyron (la Catonnerie, Auguste Gral, Lapanouse).
- Les 4 piscines publiques de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Laissac Séverac l'Eglise, Séverac d'Aveyron et Campagnac.
- Les 3 gymnases de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Laissac Séverac l'Eglise et Séverac d'Aveyron
- Le complexe sportif de la Falque à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac comprenant le terrain de foot/rugby, les vestiaires, les tribunes, les deux terrains de tennis, le terrain de tennis intérieur, le terrain de quille.
- L'espace VTT de Laissac Séverac l'Eglise
- Le base de loisirs de la Cisba

### Action sociale d'intérêt communautaire :

- Construction, fonctionnement et entretien des équipements d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- Mise en place, gestion de services soutien d'action en direction des familles, des personnes âgées, des personnes isolées, de la vie associative.

**Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services public afférentes**

## Compétences facultatives

Animation, coordination du réseau de lecture publique

Politique culturelle de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac

Animation itinérante informatique et multi-média

Service public d'assainissement non collectif

Assainissement collectif

Investissements relatifs au corps des sapeurs-pompiers de St Laurent.

Acquisition, mise aux normes et gestion de la **Maison de santé** de la vallée de l'Aveyron - Laissac Séverac l'Eglise

Construction, entretien, fonctionnement d'espaces de travail partagés associés à une structure labellisée **Maison France service**.

Organisation du transport à la demande par délégation de l'organisateur principal

Prise en charge des **ramassages scolaires** délégués temporairement par l'organisateur principal et desservant les établissements scolaires (école et collèges) de la Com-

Mise en œuvre d'action en faveur de la santé études, création et gestion immobilière **d'une structure d'accueil de professionnels de santé** (dont maison pluridisciplinaire de santé).

**Etablir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques**, par application de l'article L1425-1 du CGCT et au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux

# Les commissions thématiques

Il s'agit d'instances de réflexion et de proposition composées de conseillers municipaux chargées de débattre de tous sujets en lien avec la thématique. Elles se réunissent régulièrement.

FINANCES

ECONOMIE

CULTURE

PLUi

DECHETS

TOURISME

EQUIPEMENTS  
SPORTIFS

VOIRIE

SOCIAL

# Les finances



2 agents soit 1.75 ETP

1 budget principal

16 budgets annexes :

- Budget annexe assainissement collectif
- Budget annexe assainissement non collectif- SPANC
- Budget annexe maison médicale de la vallée de l'Aveyron
- Budget annexe ZAE la Falque
- Budget annexe ZAE les combes
- Budget annexe maison médicale de la vallée du Lot
- Budget annexe maison médicale de Saint Laurent d'Olt
- Budget annexe atelier relais
- Budget annexe ZAE du Tumulus
- Budget annexe ZAE le Lauradou
- Budget annexe ZAE les Marteliez 1
- Budget annexe ZAE les Marteliez 4
- Budget annexe ZA la Ticouze
- Budget annexe ZA le Pla d'aveyron
- Budget annexe ZA les Planes
- Budget annexe ZA le Ménaldesque

## BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement : 9 662 755€

- Personnel : 2 163 594 €
- Charges générales : 3 142 508€
- Charge de la dette : 168 275€
- Reversement aux communes : 1 297 538€
- Subventions aux associations : 1 370 353€
- Autre : 1 520 487€

Les recettes de fonctionnement : 11 627 147

- Impôts : 8 481 392€
- Redevance des ordures ménagères : 222 220
- Taxe de séjour : 128 530
- Dotations de l'Etat : 1 488 447
- Autre : 1 306 558€

Les dépenses d'investissement : 3 395 261€ dont :

- o Remboursement du capital de l'emprunt : 805 951€
- o Piscine de Laissac Séverac l'Eglise : 14 510€
- o Piscine de Séverac d'Aveyron : 12 052€
- o Stade de la catonnerie : 200 679€
- o Lac de la Cisba : 63 932€
- o Pole multi services : 1 175 232€
- o Informatique : 20 346 €
- o Pole technique de Séverac d'Aveyron : 27 593€
- o Voirie : 1 122 482€
- o Fonds de concours aux communes : 45 361€
- o Zone d'activité de Bertholène : 32 960€
- o Zone d'activités des Planes- Séverac d'Aveyron : 48 169€
- o Aides aux entreprises : 9 000€
- o Syndicat de rivières : 77 548€
- o Plan local d'urbanisme intercommunal : 74 940€
- o Véhicule -tondeuse- camion : 115 955€

Les recettes d'investissement : dont :

- o Excédent de fonctionnement : 1 022 420€
- o Subventions : 233 503€
- o FCTVA : 388 536€
- o Remboursement des communes : 198 784 €
- o Emprunt : 1 700 000€

## FISCALITE

Taxes	2023	Taux cibles 2024
Taxe foncière bâtie additionnelle	9,02%	9,47%
Taxe foncière non bâties additionnelle	37,44%	39,31%
Taxe d'habitation additionnelle	7,84%	8,23%
Cotisation foncière des Entreprises unique	30,81%	31,18%

# Les marchés conclus en 2024

N° 163 Lot n° 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE

Entreprise attributaire : SAS FERRIE

Montant du marché : 161 989,85€ HT

N° 165 Lot n° 3 GROS ŒUVRE, lot commun

Entreprise attributaire : SAS BOUSQUET CONSTRUCTION

Montant du marché Partie PIMS : 498 728,75 €HT

Montant du marché Partie Renaturation parking : 14 692 €HT

N° 166 Lot n° 4 CHARPENTE / MURS À OSSATURE BOIS,

Entreprise attributaire : SAS SICOB CHARPENTE

Montant du marché : 1 021 944,14 €HT avec PSE adaptation pergolas fixe

N° 167 Lot n° 5 COUVERTURE / ÉTANCHÉITÉ,

Entreprise attributaire : SAS Paul BARRIAC

Montant du marché : 314 690,18 € HT avec PSE adaptation pergolas fixe

N° 168 Lot 6 - MENUISERIES EXTÉRIEURES, lot spécifique PIMS

Entreprise attributaire : SARL ROUERGUE ALUMINIUM

Montant du marché : 445 078,11 € HT offre avec variante « remplacement des stores bannes part des brises soleil fixes » et PSE en moins-value « système automatisé de ventilation naturelle et d'ombrage intelligent »

N° 169 Lot n° 7 SERRURERIE,

Entreprise attributaire : SERRURERIE MARTEL Henri et Fils

Montant du marché Partie PIMS : 139 448,12 € HT

Montant du marché Partie Renaturation parking : 7 872,00 €HT

N° 170 Lot n° 8 MENUISERIE INTÉRIEURE,

Entreprise attributaire : SAS LAUSSEL ET FAU

Montant du marché : 266 068,60 € HT

N° 171 Lot n° 9 CLOISONS MOBILES, lot spécifique PIMS

Entreprise attributaire : ALGAFLEX

Montant du marché : 23 452 € HT

N° 172 Lot n° 10 CLOISONS SÈCHES / PLÂTRERIE,

Entreprise attributaire : SARL ITC 12

Montant du marché : 220 851,42 € HT

N° 173 Lot n° 11 PEINTURE,  
Entreprise attributaire : GASTON PERE ET FILS  
Montant du marché : 50 667,05 € HT

N° 174 Lot n° 12 FAUX-PLAFONDS,  
Entreprise attributaire : BELET ISOLATION RODEZ  
Montant du marché : 72 957,56 € HT

N° 181 Lot n° 19 GRADINS MOBILES,  
Entreprise attributaire : ALTRAD SAMIA DEVIANNE  
Montant du marché : 49 995,00 € HT

N° 189 Lot n° 20 ESPACES VERTS,  
Entreprise attributaire : ID VERDE  
Montant du marché Partie A PIMS : 16 970,75 € HT  
Montant du marché Partie B renaturation du parking : 30 515,15 € HT

N° 164 Lot n° 2 TERRASSEMENT- VRD,  
Entreprise attributaire : SAS CATUSSE T.P  
Montant du marché :  
Partie PIMS : 340 688,39 € HT, offre avec variante n° 2.1 dalles pavées + PSE Système de récupération des eaux pluviales  
Partie Renaturation parking : 314 156,66 € HT offre avec variante n° 2.1 dalles pavées

N° 175 Lot n° 13 CHAPE / CARRELAGE / FAÏENCE,  
Entreprise attributaire : VEYRAC CARRELAGE SAS  
Montant du marché : 128 149,15 € HT

N° 176 Lot n° 14 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLE,  
Entreprise attributaire : GASTON PERE ET FILS  
Montant du marché : 37 933,74 € HT

N° 177 Lot 15- CLOISONS ET ENDUITS EN TERRE CRUE, lot spécifique PIMS  
Entreprise attributaire : Pieds Nus Habitat  
Montant du marché : 105 289,70 € HT en variante libre

N° 178 Lot n° 16 CHAUFFAGE EAU CHAUDE-PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION, lot spécifique PIMS  
Entreprise attributaire : THERMATIC SAS / DURAND  
Montant du marché : 447 885,42 € HT avec PSE Système automatisé de ventilation naturelle et d'ombrage intelligent

N° 179 Lot n° 17 ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS & FAIBLES - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES, lot commun  
Entreprise attributaire : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
Montant du marché Partie PIMS : 489 779,77 € HT avec PSE béquille d'interphonie et de contrôle d'accès

N° 180 Lot n° 18 ASCENSEURS / ÉLÉVATEURS, lot spécifique PIMS  
Entreprise attributaire : SCHINDLER  
Montant du marché : 83 000,00 € HT  
N° 185 réfection du site internet de la communauté de communes  
Entreprise UTOPIA  
Prix : 9 842 euros HT

N° 186 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot 1 vrd terrassement  
Entreprise : conte  
Prix : 42893.57€HT

N° 187 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot 2 gros œuvre  
Entreprise FOULQUIER  
Prix : 238 554.78€

N° 188 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot 3 charpente  
Entreprise VIGUIER  
Prix : 27098.03€

N° 189 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot 4 couverture  
Entreprise : PELAT  
Prix : 54 770.44€

N° 190 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot 5 serrurerie  
Entreprise BESSIERE  
Prix : 39 007.30€

N° 191 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot n°6 menuiserie extérieures  
Entreprise : GALTIER  
Prix : 56 715 ;69€

N° 192 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot n°7 menuiserie intérieure  
Entreprise LAUSSEL ET FAU  
Prix : 54 066.97€

N° 193 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot n°8 plâtrerie isolation  
Entreprise/ ITC 12  
Prix : 57400 ,29 €

N° 194 travaux de restructuration extension des vestiaires de la catonnerie  
Lot n°9 chape carrelage  
Entreprise : G12 CARRELAGE  
Prix : 32 455,67€

N° 195 travaux de restructuration extension des vestiaires de la cationnerie  
Lot n° 10 peinture  
Entreprise 4M France  
Prix : 15 108,55€

N° 196 travaux de restructuration extension des vestiaires de la cationnerie  
Lot n° 11 électricité  
Entreprise : MALAVAL  
Prix : 74 269,55€

N° 197 travaux de restructuration extension des vestiaires de la cationnerie  
Lot n° 12 plomberie  
Entreprise : MOLINIE  
Prix : 88 199,29€

N° 198 travaux de restructuration extension des vestiaires de la cationnerie  
Lot n° 11 électricité  
Entreprise : MALAVAL  
Prix : 74 269,55€

N° 199 travaux de restructuration extension des vestiaires de la cationnerie  
Lot n° 12 faux plafonds  
Entreprise : SARL PROFIL  
Prix : 7 440,76 €

N° 200 travaux de restructuration extension des vestiaires de la cationnerie  
Lot n° 13 Ravalement extérieur  
Entreprise : MEYNADIER  
Prix : 4 650 ?45 €

N° 201 : fauchage débroussaillage des voies communautaires : communes de Gaillac d'Aveyron et  
Laissac Séverac l'Eglise  
Entreprise : sarl ETA MERCADIER  
Prix : 13 056.87 euros HT

N° 202 : fauchage débroussaillage des voies communautaires : commune de Palmas d'Aveyron et  
Vimenes  
Entreprise : kevin FORESTIER - vimenes  
Prix : 15 141 euros HT

N° 203 revêtements de voirie revêtement de voirie- vallée Du Lot  
Entreprise : CONTE TP  
Prix : 345 500,50 euros HT

N° 204 revêtements de voirie revêtement de voirie- vallée de l'Aveyron  
Entreprise CONTE  
Prix : 275 548,50 euros HT

N° 205 Voirie : PATA  
Entreprise : CONTE  
Prix : 167 820 euros

N° 209 acquisition d'une tondeuse ISEKI 1300 litres  
Entreprise RODINA 12000 RODEZ  
Prix : 48 000 euros TTC  
Reprise de l'ancien matériel : 6000 euros

N° 210 maîtrise d'œuvre pour la création de la maison de santé de la vallée du Lot  
groupement retenu : sarl audrey LUCHE+ IN.S.E (BET structure Rodez)+ ECM ( économiste ro-  
dez)+ SIGMA ACOUSTIC ( acousticien Rodez)  
Prix : 84 364 euros HT  
Taux : 7.5%

N° 211 travaux d'aménagement de la zone d'activité des Martéliez 4

Entreprise :SEVIGNE  
Prix : 232 840.00e

N° 121 aménagement de la zone d'activité de Roumagnac  
Entreprise : CONTE  
Prix : 192 703,86€

N° 213 étude de programmation  
Entreprise :CHAMPAS DU POSSIBLE  
Prix : 28 325€

N° 214 contrôle périodique des déchèterie de Laissac Séverac l'Eglise et Campagnac  
Entreprise : SOCOTEC  
Prix/ 2270€

N° 216 : acquisition d'un tracteur  
Entreprise PAGES 12160 BARAQUEVILLE : 96 000 euros HT  
Reprise de l'ancien matériel : 7500euro HT

N° 217 : acquisition d'une épareuse  
Entreprise : NOREMAT 54710 LUDRES: 42 300 euros HT  
Reprise de l'ancien matériel : 11 000 euros

N° 218 : acquisition d'un fourgon  
Entreprise : sas AUTO SELECTION 12850 ONET LE CHATEAU  
Fiat ducato euro 6 D : 17 808 euros TTC

N° 221 vérification périodique des ERP ( installations électriques, installations de gaz, portes et  
portails sectionnels)  
Entreprise : SOCOTEC  
Durée : 4 ans  
Prix : 11 948 euros HT

# La communication



1 agent soit 0.5 ETP

Action 2024 : Pour améliorer la lisibilité de la communauté de communes, le site internet et le logo de la communauté de communes ont été entièrement refondus.

## Un nouveau logo



- Bleu symbolisant les trois rivières du territoire, Lot, Aveyron et Serre
- Vert pour les pâturages, les vallées, et l'Aubrac
- Ocre pour les Causses caractéristiques du sud de l'intercommunalité

«C» et «A» entremêlés pour les initiales du nom de la Communauté de communes «des Causses à l'Aubrac» arrondis sur le «a» pour symboliser les reliefs.

Un nouveau site internet est en ligne depuis le début d'année 2025 ! Plus clair, plus fluide, ce nouveau site internet a été conçu par l'entreprise UTOPIA Consulting, retenue après un processus de consultation publique. Ce site a été pensé de manière à être le plus intuitif possible, et faciliter les recherches, notamment par l'utilisation de mots clés. Si vous ne le connaissez pas encore, allez vite le découvrir sur [caussesaubrac.fr](http://caussesaubrac.fr)

## Un nouveau site



## Publications



La Communauté de communes a souhaité renforcer sa présence sur les réseaux sociaux en publiant du contenu plus fréquemment. Des publications thématiques ont été créées, notamment sur les consignes de tri, ou encore sur les actions des équipes techniques sur le terrain. La page Facebook ne dispose pas encore de beaucoup d'abonnés, mais le contenu des publications est beaucoup partagé, ce qui démontre un intérêt porté au contenu fourni.

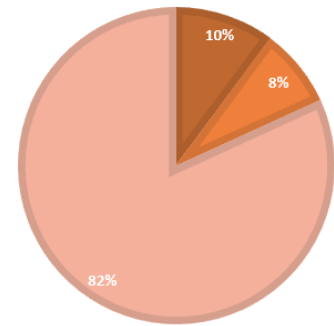
# Les RH (ressources humaines)



Gestion : 1 agent à temps plein

# 49 agents

- 41 fonctionnaires
- 7 contractuels permanents
- 1 contractuel non permanent
- 73% hommes / 27% femmes
- Age moyen : 47 ans

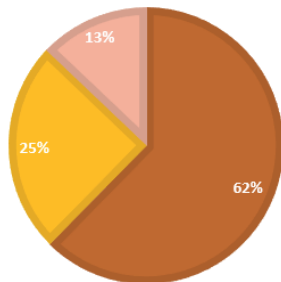


## MOUVEMENTS 2024

- 8 arrivées d'agents permanents et 5 départs
  - 3 contractuels permanents nommés stagiaires
- Variation des effectifs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 :
- Fonctionnaire : +7.9%
- Contractuels : +0%

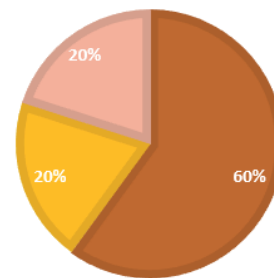
### CAUSES D'ARRIVÉE D'AGENTS PERMANENTS

■ Arrivée de contractuels ■ Remplacement ■ Mutation



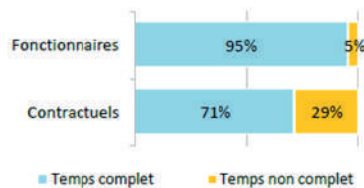
### CAUSES DE DÉPART D'AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

■ Fin de contrat de remplacement ■ Démission ■ Départ à la retraite

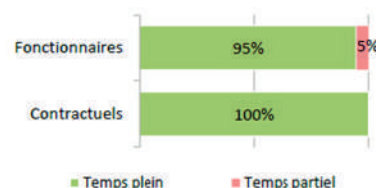


### Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
22% des femmes à temps partiel

## EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- 2 lauréats d'un concours d'agent déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés
- 19 avancements d'échelon
- 7 avancements de grades
- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé- 100% femme
- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

## BUDGET

Charge de personnel : **23.92%** des dépenses de fonctionnement

Rémunérations annuelles brutes : 1 417 567€

Primes et indemnités versées : 224 858€

IFSE : 216 939€

CIA : 0€

Heures supplémentaires : 20 601€

Nouvelle bonification indiciaire : 9 031€

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **15.86%**

## ABSENCES

En moyenne : **4,7** jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire  
**2,9** jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par contractuel

Aucune journée de congé supplémentaire accordée au-delà des congés légaux.  
La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

- 3 accidents du travail déclarés au total en 2024
- En moyenne, **22** jours d'absence consécutifs par accident du travail
- 2 travailleurs handicapés employés sur emplois permanents

## FORMATIONS

En 2024, **50%** des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour.

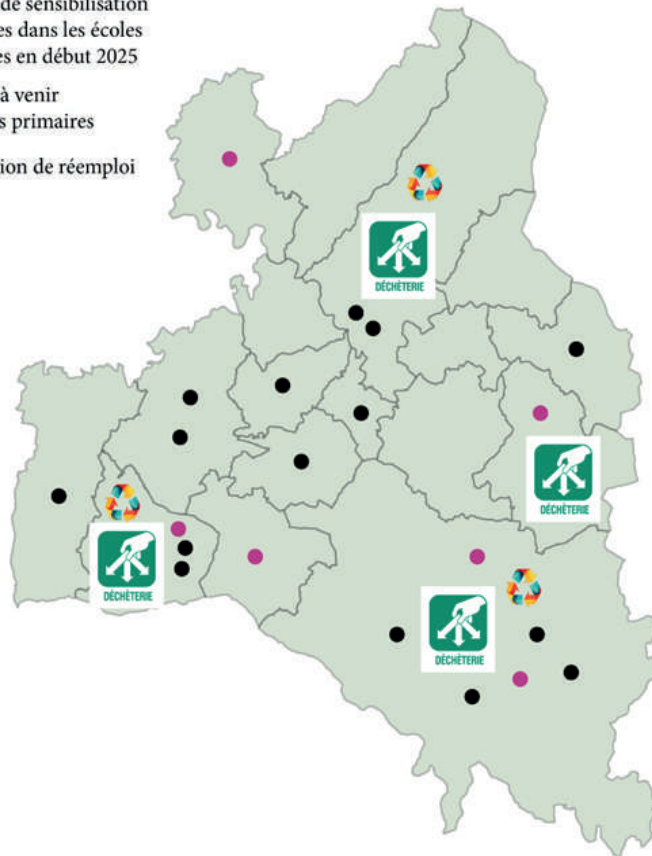
**127** jours de formation suivis par les agents sur emplois permanents, soit en moyenne **2,6** jours /agent.

# Gestion des déchets



Gestion : 11 agents

- Actions de sensibilisation effectuées dans les écoles primaires en début 2025
- Actions à venir en écoles primaires
- Association de réemploi



Le service public d'élimination des déchets qui sont déposés en déchèterie recouvre deux actions successives :

- Le transport des déchets
- Le traitement ou le recyclage des déchets

Chacune des catégories de déchets déposés en déchèteries (tout-venant, gravas, bois, pneu, métal.. ) fait l'objet d'une filière particulière avec son exutoire propre (enfouissement, recyclage etc. ).

Jusqu'en 2024, la Communauté de communes, en charge de ce service de transport et d'élimination des déchets, a confié ces prestations à des entreprises privées, par le biais de marchés publics.

Sur proposition du syndicat des ordures ménagères du département (SYDOM), la Communauté de communes a délibéré le 29 octobre 2024 pour transférer cette compétence au SYDOM qui a engagé une consultation en vue de déléguer cette mission à des partenaires privés.

*Au vu des résultats de cette consultation prévoyant une augmentation des coûts de ce service, tant au niveau des transports que du retraitement des déchets, la Communauté de communes a décidé de conserver la compétence du transport des bennes et d'assumer cette nouvelle mission en régie directe, avec ses effectifs propres à compter du 1er janvier 2025.*

## Promotion du compostage individuel:

Les épluchures et déchets de jardin représentent plus de 83 kg par habitant et par an sur notre territoire.

Pour encourager le compostage individuel, la Communauté de communes des causses à l'Aubrac rembourse 20 € sous forme de chèques AmiKdo à ses habitants pour l'acquisition d'un composteur chez un commerçant du territoire des Causses à l'Aubrac.

En 2024 : 17 foyers ont bénéficié de ce dispositif.

## Mise en place d'une aide aux composteurs collectifs:

La loi n° 2020-105 du 10/02/2020 introduit l'obligation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, ménages, administrations et professionnels. Pour les collectivités, il s'agit de proposer aux usagers un moyen de trier leurs biodéchets.

Par biodéchet, on entend :

- Les restes de repas ou de préparation de repas : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, os, arêtes de poisson, coquilles de crustacé etc
- Les déchets verts de jardin et de parc, qui doivent être apportés à la déchèterie.

Pour répondre à l'objectif de tri à la source des biodéchets de type « déchets de cuisine et de table », plusieurs solutions complémentaires peuvent être proposées aux usagers :

- Le compostage, qui peut être envisagé de façon :
  - individuelle (composteur individuel et lombricomposteur) : la communauté de communes a voté le 20 avril 2021 une aide de 20€ à l'achat d'un composteur individuel : 76 foyers ont bénéficié de cette aide.
  - collective, à travers le compostage « de proximité ». L'arrêté du 09/04/2018 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en définit les règles:
    - . Compostage dit « partagé » regroupant des particuliers et/ou des associations et/ou des professionnels de la restauration et/ou des collectivités, dont la quantité hebdomadaire de déchets ne dépasse pas 1 tonne, le composteur étant placé :
      - . soit en pied d'immeuble pour une résidence,
      - . soit « de quartier » pour un quartier complet, sur l'espace public
    - . Compostage « autonome en établissement » situé au sein d'un établissement disposant d'une cuisine professionnelle : école, hôpital, ehpad, restaurant commercial ...
- La collecte séparative en conteneur : ce dispositif se déploie progressivement en Aveyron jusqu'à l'ouverture du centre de traitement des déchets Kerea à Viviez en 2026.

*Par délibération du 18 avril 2024, le conseil communautaire a validé l'octroi d'une subvention de 20€ par logement pour toute création d'un composteur collectif à destination d'un ehpad, d'une école, d'un hôpital ou d'une copropriété.*

# ACTIONS DE SENSIBILISATION

## Sensibilisation auprès des scolaires

Les enseignants et animateurs du territoire peuvent faire appel à l'ambassadrice de tri du service Déchets afin d'animer des séances de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets.

	Ecoles	Classes
23 janvier 2024	Ecole de Bertholène - animation	2 groupes : Classe TPS-PS-MS (18 élèves) Classe GS-CP (20 élèves)
2 février 2024	Ecole de Bertholène - visite déchèterie de Laissac-Sévérac l'Eglise	2 groupes : Classe TPS-PS-MS (18 élèves) Classe GS-CP (20 élèves)
2 avril 2024	Ecole de Lapanouse - visite déchèterie Sévérac d'Aveyron	2 groupes : Classe CP-CE1 (17 élèves) Classe CE2-CM (17 élèves)
4 avril 2024	Ecole de St-Geniez-d'Olt (les Marmousets) - visite déchèterie de St-Geniez d'Olt et d'Aubrac	2 groupes : Classe CM1 (25 élèves) Classe CM2 (25 élèves)
4 avril 2024	Ecole de St-Geniez-d'Olt (les Marmousets) - animation	2 groupes : Classe CM1 (25 élèves) Classe CM2 (25 élèves)
5 avril 2024	Venue du CAMION TRI TOUR - sydom	-
16 mai 2024	Ecole de Laissac (Charles de Gaulle) - Visite ECOTRI (réalisée par le sydom)	Classe CE2

## Sensibilisation dans les écoles

L'ambassadrice du tri organise des temps d'animation dans les écoles du territoire. «Combien de temps met une pile à se décomposer ? Plus de 7000 ans !» Au travers de jeux ludiques, les élèves sont sensibilisés au tri et à la pollution dès le plus jeune âge !



La visite d'une déchèterie est en effet possible ; ces visites sont menées par les agents de la Communauté de communes et permettent d'en découvrir le fonctionnement et le devenir des déchets collectés.

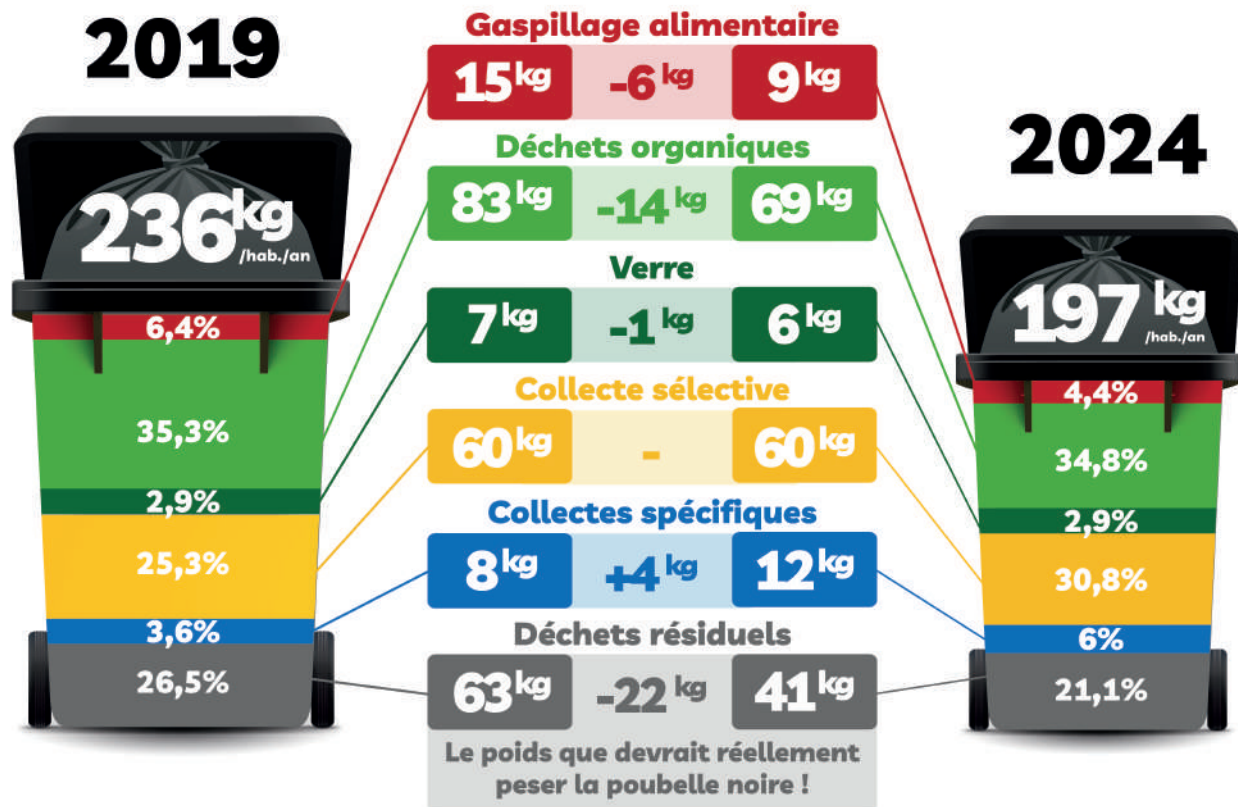
Certaines écoles ont sollicité la venue du camion Tri Tour, spécialement aménagé par le SYDOM Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron, pour des opérations de sensibilisation au tri. De la même manière, des visites guidées d'ECO TRI à Millau sont possibles.

## Sensibilisation au tri à destination des touristes « Triez vos déchets pendant votre séjour »

Un document, sous forme d'affichette, indiquant les consignes de tri pour les touristes (français-anglais) "Triez vos déchets pendant votre séjour" a été diffusé auprès des Offices de Tourisme, campings, hébergeurs.



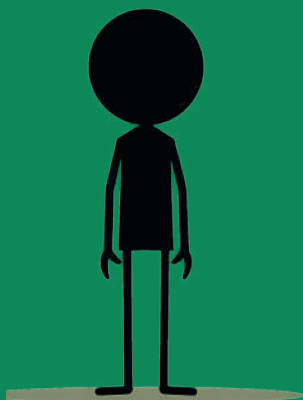
En 5 ans, la poubelle noire a diminué de 39 kg par habitant



*Grâce à l'effort collectif et une communication renforcée, le poids de la poubelle noire diminue considérablement sur le territoire !*

Récapitulatif des quantités de déchets collectés par habitant en 2024

**725.92kg**  
/habitant



Déchets apportés en déchèterie

**481.33kg** /habitant  
(gravats compris)

Ordures ménagères

**197.1kg**  
/habitant

Tri sélectif

**61.8kg**  
/habitant

verre

**37.7kg**  
/habitant

# Tourisme et Activités de Pleine Nature

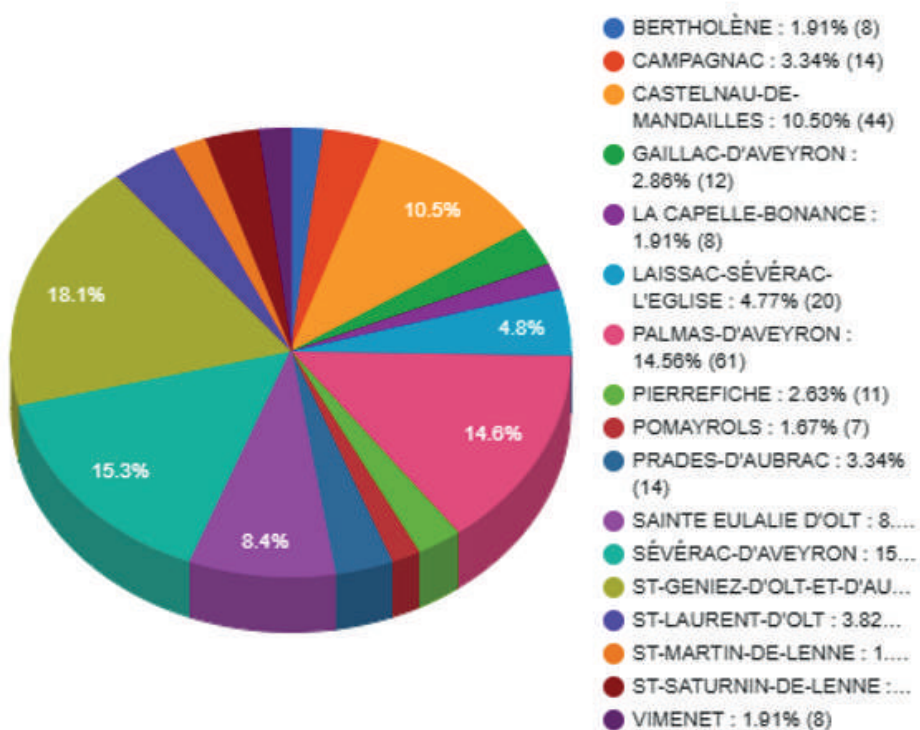
Gestion 0,15 ETP

Le tourisme s'affirme en 2024 comme une activité importante pour la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac. Avec 3 pôles phares que sont Palmas d'Aveyron, Sévérac d'Aveyron et St Geniez d'Olt et d'Aubrac, l'activité touristique est répartie de manière homogène sur le territoire.

Avec 395 hébergements touristiques et près de 5 000 lits marchands sur le périmètre intercommunal, le tourisme représente une part importante de l'économie locale et des emplois.

Répartition des hébergements touristiques par commune. Source 3dOuest

Nombre d'hébergements



## Une structure spécifique dévolue au tourisme

L'Office de Tourisme Des Causses à l'Aubrac, structure associative loi 1901, est chargé de mettre en œuvre la politique de promotion du territoire déclinée dans une convention pluriannuelle d'objectif signée avec l'intercommunalité. A ce titre, l'Office de Tourisme bénéficie d'une subvention de fonctionnement. En 2024, cette subvention s'élève à 380 000€. Une commission d'élus se réunit régulièrement pour débattre des actualités du tourisme, de l'Office du tourisme, et étudier les demandes de subvention émises par les acteurs locaux en lien avec le tourisme.

Pour être au plus près des visiteurs et au cœur des événements, l'Office de Tourisme possède 4 antennes sur le territoire des Causses à l'Aubrac.



Accueil de St Geniez d'Olt et d'Aubrac / Campagnac



Accueil de Laissac-Sévérac l'Eglise



Accueil de Sévérac d'Aveyron



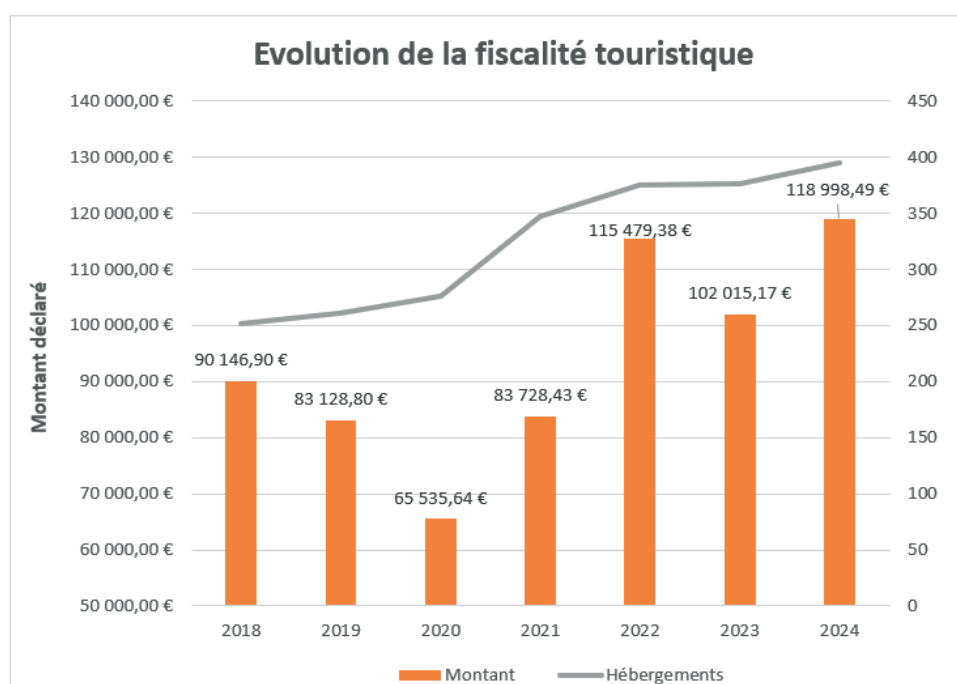
Accueil de Sainte-Eulalie d'Olt

## Taxe de séjour

Depuis 2017, la Communauté de communes est compétente en matière de collecte de la Taxe de séjour. Cette taxe locale, votée par la Communauté de communes, est payée par les visiteurs du territoire, directement à leurs hébergeurs. Tous les trimestres, les hébergeurs reversent cette taxe à la Communauté de communes. Il s'agit d'une ressource fiscale importante visant à financer les actions de promotion du territoire.

En 2024, le montant de la Taxe de séjour s'élève à 118 998,49€ pour un total de 185 693 nuitées. Le fruit de cette taxe est entièrement dévolu au financement de la promotion du territoire. Signe de la stabilité de la fréquentation touristique, les recettes collectées au titre de la taxe de séjour progressent légèrement en 2024.

En 2024, la commission « Tourisme et Activités de Pleine Nature » s'est réunie 2 fois. L'une de ses actions a été de réviser les taux de la Taxe de Séjour qui restés inchangés depuis 2019. Elle a également proposé la mise en place d'une procédure de taxation d'office en cas de défaut de déclaration ou de paiement.



	Catégories d'hébergement	Tarifs 2025
1	Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,60 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,40 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,20 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €
7	Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€
9	Hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air*	4 %

*Nouveaux tarifs de la taxe de séjour votés en 2024, applicables au 01/01/2025.*

## Elles ont été subventionnées au titre de l'attractivité touristique

En 2024, 2 associations ont été attributaires de subventions pour un montant total de 3 000€.

- L'association « Traditions en Aubrac » pour l'organisation de la fête de la Transhumance à Aubrac en mai 2024

- La « Fédération Aveyronnaise des Eleveurs de race Aubrac » pour l'organisation du Concours départemental de la Race Aubrac qui s'est tenu en décembre 2024 au Marché de Laissac.

# Le lac de la Cisba

Ce site emblématique du Sévéragais, également très apprécié des habitants de tout le territoire ainsi que des touristes, est mis à disposition par la commune de Sévérac d'Aveyron.

Il comporte un lac de 2,5Ha en eau close, particulièrement propice à la baignade et aux activités nautiques ainsi qu'à la pêche. Le site bénéficie d'ailleurs d'un bail de pêche avec la Fédération départementale pour une pratique de pêche en « no kill » à l'année.

Des aménagements en pourtours du Lac ont été réalisés par la Communauté de communes avec le concours du FAEDER, de la Fédération de Pêche Départementale et avec le soutien en ingénierie du Parc Naturel des Grands Causses au titre d'un projet « Pôle de Pleine Nature ».

Le site du lac comprend un restaurant qui fonctionne principalement en saison, propriété de la Communauté de communes. Cet établissement bénéficie d'une licence de débit de boisson également propriété de la CCCA depuis 2019.

Ce restaurant a été exploité pendant 4 ans par M. Covinhe délégataire de service qui a cessé cette exploitation en 2023. En 2024, les équipements mis en place par l'ancien exploitant sont rachetés par la Communauté de communes pour un montant de 63 931,80€ TTC. Parce que les installations de restauration ne répondaient plus aux normes sanitaires et ne pouvaient plus assurer la sécurité des consommateurs, les élus communautaires prennent la décision en 2024 de ne pas réouvrir le restaurant pour la saison.

Le conseil communautaire prend la décision d'étudier une remise aux normes dans l'attente et afin d'assurer une continuité de service en matière de restauration pour permettre au site de rester animé pendant la saison. La CCCA fait un appel à candidature en 2024 pour doter le site d'une solution temporaire de restauration rapide. Au terme de cette consultation, l'entreprise «TB cuisine» a été retenue pour proposer une restauration rapide durant l'été 2024 moyennant une redevance annuelle de 3 500€.



Lac de la Cisba



# Habitat

Gestion 0,15 ETP

En 2017, le diagnostic de territoire en matière d'habitat a mis en évidence plusieurs problématiques :

- vieillissement du parc de logements,
- progression de la vacance de logement avec un niveau de dégradation préoccupant pour certains,
- manque de logements locatifs, etc.

Pour maintenir une dynamique territoriale en faveur de la rénovation du bâti ancien, la Communauté de communes finance des permanences régulières des délégataires de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) ainsi que des permanences assurées par OCTEHA. Ces permanences se tiennent au plus près des usagers, dans les Maisons France Services du territoire, et permettent de renseigner les particuliers sur l'ensemble des aides existantes en matière de rénovation de l'habitat et de les assister dans la création de dossier de subvention, du montage à la mise en paiement.

En 2024, 84 permanences se sont tenues sur le territoire :

- 48 permanences tenues par OCTEHA : 71 foyers rencontrés
- 36 permanences tenues par le Guichet de la Rénovation Occitanie sur le territoire couvert par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac et le Parc Naturel Régional des Grands Causses. 41 foyers rencontrés.

Le coût de ces permanences est intégralement pris en charge par la Communauté de communes pour un total annuel de 16 391€.

En complément, lors des portes ouvertes France Services à Sévérac d'Aveyron, 2 animations en faveur de la rénovation du bâti ancien ont eu lieu :

- Le 8 octobre, destinée aux propriétaires bailleurs ;
- Le 14 octobre, destinée aux propriétaires occupants.

## AIDES A L'HABITAT

En parallèle, la Communauté de communes a mis en place en juillet 2019 une politique de soutien financier aux particuliers en faveur de la rénovation du parc immobilier visant à compléter les financements de l'ANAH, sous conditions notamment de ressources.

Cette politique déclinée dans un règlement s'articulait initialement autour de 5 formules d'intervention. Eu égard au nombre important de dossiers et afin que l'intervention communautaire reste adaptée aux besoins du territoire, le règlement a été révisé plusieurs fois.

La nouvelle version du règlement des aides à l'habitat, voté par le conseil communautaire au juillet 2024 comprend dorénavant 3 formules :

- Pour limiter la construction et favoriser la « Primo Accession » dans le bâti ancien, une aide pouvant atteindre 5 000€ selon le projet, la composition familiale, etc... ;
- Pour aider au « Maintien à domicile » les personnes de plus de 65 ans, une aide jusqu'à 800€ pour financer des travaux d'aménagement et d'accessibilité ;
- «Création de logements locatifs non saisonnier » dans le bâti ancien et encourager la « , une aide pouvant atteindre 2 000€.

La commission « Habitat » a vocation à traiter tous les sujets relatifs à l'habitat sur le territoire. Elle est également amenée à étudier les demandes d'aide provenant des particuliers sollicitant les aides de la CCCA. En 2024, elle s'est réunie 2 fois. La réunion consiste notamment à traiter les sujets d'actualités, adapter le règlement aux besoins du territoire, à la nouvelle réglementation le cas échéant, étudier les demandes d'aides reçues de la part des habitants du territoire.

En 2024, 14 foyers ont été soutenus financièrement par la Communauté de communes pour un montant total de 16 615,36€. Cette politique d'aide à l'habitat a aussi des répercussions sur le tissu économique, puisque ces travaux diligentés par les particuliers représentent 211 657,49€ HT de travaux dont 110 913,86€ ont été réalisés par des entreprises relevant du périmètre de l'intercommunalité:

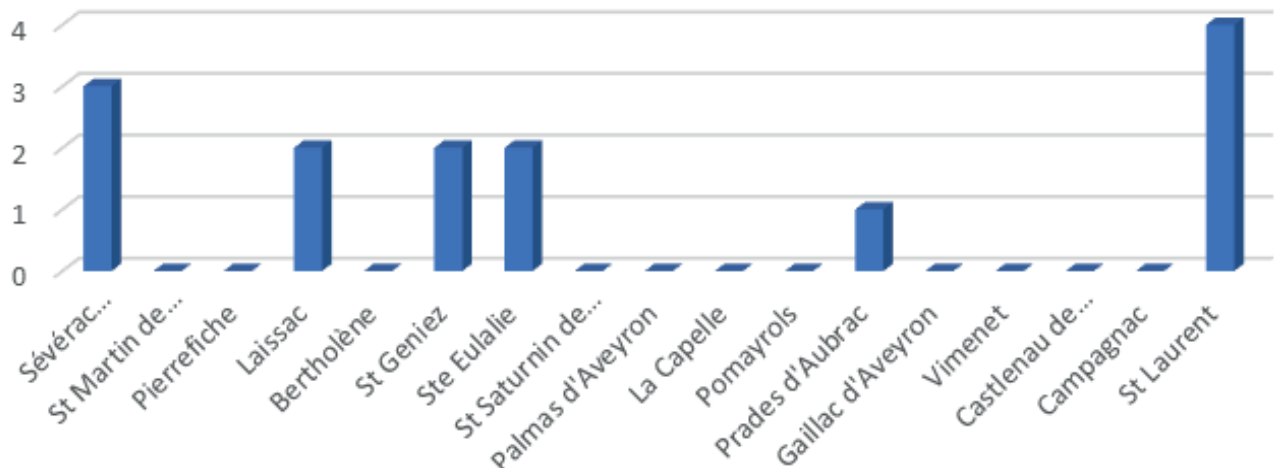
- Aide « primo accession » :  
**2 foyers aidés pour un total de 4 800€ ;**
- Aide « Logement locatif non saisonniers » :  
**2 foyers aidés pour un total de 4 000€ et 2 logements nouveaux sur le marché ;**
- Aide « Maintien à domicile » :  
**10 foyers aidés pour un total de 7 815,36€.**

Parallèlement, les aides attribuées par l'Etat, au travers de l'ANAH, se sont élevées pour l'ensemble du périmètre communal à 555 155€ pour un total de travaux réalisés de 727 085€. Cette importante mobilisation des aides d'Etat est rendue possible grâce au montage des dossiers de demandes par OCTEHA et le PNR des Grands Causses au titre du « Guichet Renov Occitanie ».



Réaménagement d'une salle de bain ayant bénéficié du dispositif.

### Répartition géographique de l'attribution des Aides Habitat 2024



# Economie

Gestion 0,7 ETP

## ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

En matière de développement économique, la Communauté de communes est avant tout gestionnaire des Zones d'activités. Elle est Maître d'ouvrage pour la création de nouvelles zones. Dans ce cas, elle s'entoure d'un Maître d'œuvre pour la mission de conception et obtenir l'ensemble des autorisations. Les travaux de VRD sont ensuite réalisés par des entreprises après attribution d'un marché public.

En 2024, la commission « Economie » a mis en place une procédure de réservation pour l'acquisition de foncier à vocation économique. Cette procédure vise à sécuriser les demandes d'achat de terrain à bâtir par les entreprises et à réduire les situations de rétention foncière.

Pour cette année 2024, 2 demandes de réservations ont été reçues ; une cession est intervenue.

Le territoire compte 18 Zones d'Activités Economiques réparties comme suit :

- 7 à Sévérac d'Aveyron : ZAE Du Ménaldesque, ZAE le Pla d'Aveyron\*, ZAE de Roumagnac\*, ZAE des Marteliez\*, ZAE de la Tricouze, ZAE des Planes, ZAE des Cazes\*\*.
- 5 à Laissac Sévérac l'Eglise : ZAE le Massagal, ZAE des Combes\*, ZAE de Peyrols, ZAE des Colombiès, ZAE Rue Cros Saussol,
- 2 à St Geniez d'Olt et d'Aubrac : ZAE de la Falque, ZAE de la Salle
- 1 à St Laurent d'Olt : ZAE de Blanquefort
- 1 à Pierrefiche d'Olt : ZAE du Tumulus
- 1 à St Saturnin de Lenne : ZAE du Lauradou
- 1 à Ste Eulalie d'Olt : ZAE de la Vabre
- 2 à Bertholène : ZAE du Moulin, ZAE de la Gare

\* ces secteurs disposent de disponibilités foncières.

\*\* ce secteur est en projet d'aménagement par le syndicat mixte « Sévérac Carrefour Aveyron » auquel adhère la Communauté de communes dont la mission est d'en assurer la commercialisation.



★ Zones d'activités économiques intercommunales

### Le +

En vertu de sa compétence en matière d'immobilier d'entreprise, la Communauté de communes dispose depuis mars 2018 d'un règlement d'aide à l'immobilier permettant l'attribution de subvention directe, sous conditions, à des entreprises porteuses de projet. 15 entreprises ont pu être attributaires de ce dispositif. En 2024, 2 projets se sont vus attribuer une subvention pour un montant global de 12 000€.

En 2024, la commission « Economie » s'est réunie une fois. Les réunions sont l'occasion d'étudier les demandes de subvention des entreprises, statuer sur les candidatures à l'acquisition de foncier etc.

En 2024, la Communauté de communes a aménagé 3 nouveaux secteurs disponibles désormais pour l'installation d'entreprises. Il s'agit :

- Pour le secteur laissagais : de la tranche 2 de la ZAE des Combes pour 3,6Ha
- Pour le secteur sévéragais : de la tranche 4 de la ZAE du Marteliez 4 pour 2,5Ha et de la ZAE de Roumagnac pour 3,15Ha.



ZAE du Marteliez, tranche 4,  
chantier de l'entreprise « OXETI  
», photo A. Laussel



ZAE des Combes, tranche 2, commune  
de Laissac Sévérac l'Eglise.

Sur le périmètre intercommunal, en 2024, la vie économique s'est traduite par :

- 334 créations d'entreprises (dont 49 micro-entreprises)
- 204 radiations d'entreprises
- Soit un solde net de + 130 entreprises.

Source logiciel ANCT DEVECO

## LES PARTENARIATS

Pour élargir les outils favorables au développement économique, la Communauté de communes apporte sa contribution au travers de convention de partenariat à des structures facilitatrices de créations et de reprises de certaines entreprises :

- Auprès de l'association « Aveyron Initiative » avec une cotisation annuelle de 8 006,35€.
- Auprès de l'association « Réseau Entreprendre » moyennant une cotisation annuelle de 600€.

En 2024, la Communauté de communes a ainsi participé à 1 comité d'engagement du « Réseau Entreprendre » pour la reprise d'une entreprise artisanale et le développement d'une entreprise de services numériques, soit 2 bénéficiaires de prêt d'honneur pour un montant cumulé de 60 000€. Ces deux opérations ont permis le maintien / création de 11 emplois.



La Communauté de communes œuvre à renforcer l’attractivité du territoire, à la prospection de compétences pour réduire les difficultés de recrutement des entreprises pour en faciliter le maintien et le développement, à ce titre en 2024 :

- Elle coorganise avec l’Espace Emploi Formation « Des Causses à l’Aubrac » et le Département de l’Aveyron 2 forums de l’Emploi rassemblant plus de 100 visiteurs à chaque occurrence. Le 26 février à St Geniez d’Olt et d’Aubrac pour un salon dédiés aux emplois saisonniers, le 16 octobre pour un salon de l’emploi généraliste.
- Le 13 mars 2024, elle assure une présence au « salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle » de Lille aux côtés de l’Agence Départementale d’Attractivité et du Tourisme et de la Communauté de communes « Aubrac Carladez et Viadène ».
- Elle participe à 2 « Groupes d’Actions Projet » visant à aider deux entreprises dans leur développement.
- En Septembre 2024, devant plus de 150 témoins, elle témoigne au webinar « Attractivité résidentielle et accueil de nouveaux arrivants » organisé par le Parlement de la Montagne, une instance de démocratie participative créée par la Région Occitanie.

Enfin, la mission de développement économique s’exerce au quotidien en apportant l’ingénierie nécessaire aux communes et/ou au porteurs de projets dans le cadre de recherche de locaux commerciaux, de repreneur d’activités. Dans ce cadre, la promotion de ces opportunités est effectuée au travers de site internet dédiés :

- Viens vivre en Aveyron
- Aveyronnais d’ici et d’Ailleurs
- SOS Villages
- Etc...

La mise en relation cédant / repreneur est une des caractéristiques de cette mission. A ce titre, la communauté de communes dispose en interne d’un catalogue du foncier disponible. Elle est également adhérente à la Bourse aux locaux de la CCI, au travers d’une convention de partenariat (cotisation annuelle de 2.000€).



Forum de l’emploi 2024



## QUELQUES CHIFFRES 2024

sur l’accompagnement du développeur économique

**78**  
rdv «entreprises»

dont **19**  
créateurs/repreneurs

**14**  
demandes d’aide  
économique

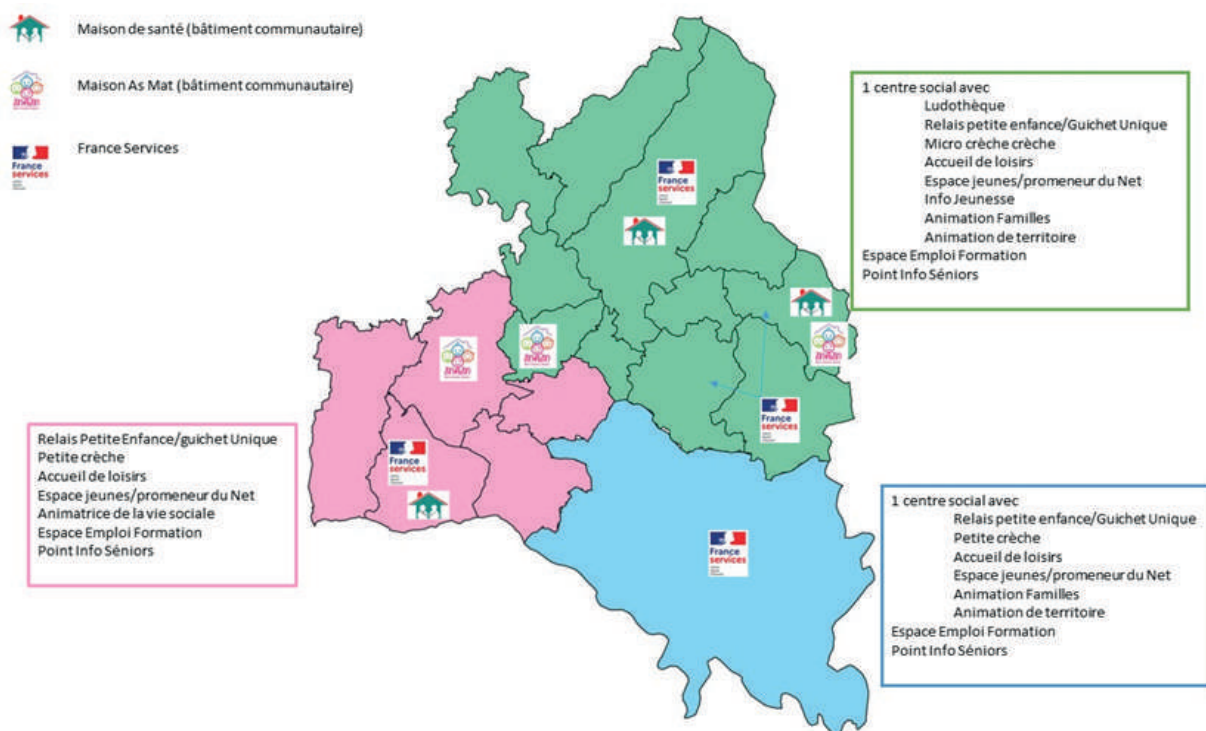
**5**  
recherches de  
locaux d’activité

**3**  
accompagnements à la  
création / développement  
d’entreprise

**2**  
recherches de  
foncier à bâtir

# Social

Gestion 1 ETP



## Signature de la La Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027

La CAF soutient financièrement la politique familiale et sociale communautaire par le biais d'une convention territoriale globale signée avec la Communauté de communes. Cette convention-cadre politique et stratégique permet de formaliser un projet social de territoire au service des familles, en s'adaptant aux contextes des territoires. Elle décline dans ses annexes, les actions qui doivent permettre sa mise en œuvre.

Une première CTG a été déployée sur la communauté de communes ; elle a pris fin le 31.12.2022. La deuxième convention territoriale (CTG) a été signée officiellement en présence du directeur et de la présidente de la CAF le jeudi 29 février 2024 pour la période 2023-2027.

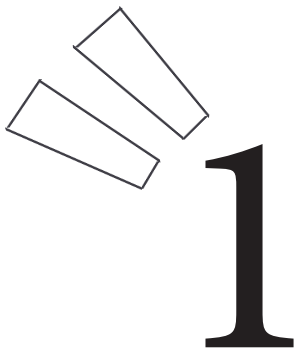
- Le nouveau diagnostic social de territoire réalisé pose la question de :  
« Comment accompagner le développement des services aux familles et le lien social sur le territoire rural de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac en renforçant la cohésion territoriale ? »

La convention répond à cette question en mettant en avant 3 axes de travail :

- \* Axe I : Comment affirmer « Les Causses à l'Aubrac » comme un territoire de vie pour les familles, à l'écoute de leurs besoins, soucieux de la qualité des services et de l'équilibre territorial ?
- \* Axe II : Que proposons-nous collectivement pour faire une place aux jeunes et les accompagner au mieux dans leur devenir d'adulte ?
- \* Axe III : Comment conforter le rôle et la visibilité des structures de l'AVS comme pôles ressources pour tous et lieux relais pour les partenaires en capacité d'irriguer l'ensemble du territoire et d'accompagner les habitants et leurs initiatives.

Un dernier axe de travail porte sur la mise en place d'une gouvernance agile (c'est-à-dire que la gouvernance accepte les changements et qu'elle s'ajuste sur les réalités). De plus, il a été fait le choix que les dimensions politique, organisationnelle, territoriale et technique se rejoignent dans cette gouvernance.

Chaque axe de travail a été travaillé collectivement et selon la méthodologie des « chemins du changement » : C'est-à-dire que les acteurs de la CTG mettent en œuvre un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer les actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. Au-delà de la méthodologie, cela invite les acteurs et les élus impliqués à s'interroger sur la vision d'un futur commun et sur les positions respectives de chacun des acteurs.



## DES ACTIONS POUR LES FAMILLES

- Ouverture de l'accueil des enfants à partir de 3 ans à l'accueil de loisirs de Laissac (Enfance Jeunesse En Laissagais - EJEL).
- Déploiement du Guichet Unique pour les futurs parents et parents de jeunes enfants au sein des Relais Petite Enfance de la Communauté de communes (Spirale à St Geniez, Cabriole à Sévérac, Caramel à Laissac).
- Création d'un poste d'animation de la vie sociale et animation collective pour les familles à Laissac.
- Création d'un livret de communication à destination des familles sur les services d'accueil et d'informations (disponible sur le site internet de la Communauté de communes).
- Création en cours du schéma de maintien et de développement des services d'accueil des enfants de moins de 3 ans et des services de parentalité (dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance).



## DES ACTIONS POUR LA JEUNESSE

- Mise en place d'actions partenariales avec l'Info Jeunesse de St Geniez autour du passage 3ème/2nde : « ma vie de lycéen ».
- Agrément CAF des 3 structures d'accueil Jeunes (Ludik à St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Warriors à Laissac-Sévérac l'Eglise, Espace Jeunes à Sévérac d'Aveyron).
- Mise en place des 'Promeneurs du net' (prévention internet et réseaux) avec la CAF au sein des espaces jeunes.
- Formation « Des récits et des vies ».
- Formation avec le Pôle Ressources Accueil Inclusif 12 sur l'accueil des enfants avec troubles du neuro développement pour les animateurs (en parallèle d'une formation sur la même thématique pour les ATSEM menée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
- Mise en place d'animations autour du jeu avec la bibliothèque de St Geniez d'Olt et d'Aubrac (centre social), le collège de Laissac-Sévérac l'Eglise et Julien Moncel créateur de jeux.

# 2



Action «Vie ma vie de lycéen» 2024.

# 3

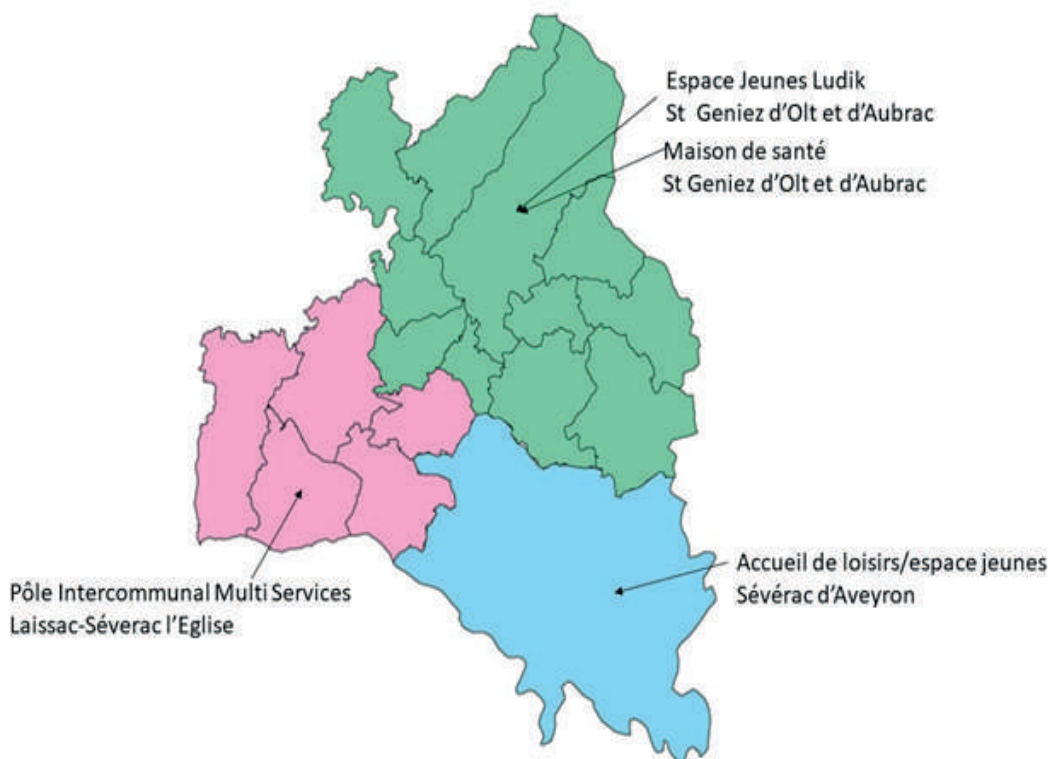


Projet «Souvenirs retrouvés» avec les artistes Sébastien Boscus et Malika Verlaguet

## DES ACTIONS POUR TOUS, EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX

- Reprise en gestion directe de France Services sur le Lais-sagais.
- Création d'un poste supplémentaire à mi-temps au sein du Point Info Séniors pour déployer le service sur tout le territoire.
- Formation (en automne 2025) sur les premiers secours en santé mentale avec la MSA, à destination des conseillers France Services, des Conseillers en Insertion Professionnelle et salariés ADMR.
- Les petits + de la CTG  
Animations conjointes Social et Culture, avec le soutien du Département dans le cadre de « Culture en partage »
  - Casse Croûte : avec OPTEO et classes CP et ULIS St Geniez d'Olt et d'Aubrac, EHPAD et IME ST Laurent d'Olt, ITEP Laissac-Sévérac l'Eglise.
  - Des souvenirs retrouvés : avec les EHPAD de St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Sévérac d'Aveyron, Cruéjols et Laissac-Sévérac l'Eglise. Animation des réseaux locaux : France Services, Petite Enfance, Jeunesse,...

## Les chantiers en cours de travaux et en cours de réflexion



Pims : signature des marchés et lancement des travaux

Maison de santé : Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne maison de retraite en maison de santé pluridisciplinaire de santé

## ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

La Communauté de Communes est signataire de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations gestionnaires:

Familles Rurales Sévérac d'Aveyron  
Familles Rurales Laissac-Séverac l'Eglise  
Centre social du Pays d'Olt  
Enfance Jeunesse En Laissagais  
Espace Emploi Formation

Elle apporte un financement à hauteur de 945 209 € pour l'année 2024 (rajouter les interventions des équipes techniques sur l'entretien des bâtiments et des extérieurs et le soutien logistique à la mise en place d'actions)

Elle accompagne également par le biais de subvention les associations :

Antennes locales de l'ADMR  
Amicales des Pompiers  
AIDES

- Aides financières aux assistants maternels agréés (exerçant à domicile ou en Maison d'Assistants Maternels)

**En 2024, 19 Assistants Maternels Agréés ont bénéficié de l'aide financière pour un montant total de 2 887.60€ (soit 152 € en moyenne par assistant maternel)**

Barème :

Première installation, agrément supplémentaire ou renouvellement d'agrément :

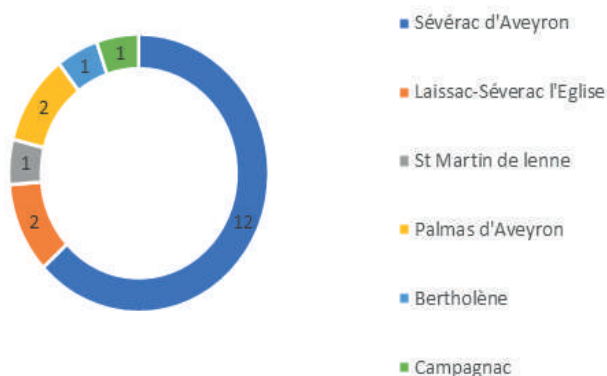
- Participation à hauteur de 50% des dépenses engagées TTC, dans la limite de 300 €

Aucun changement de situation professionnelle (installation, renouvellement, agrément supplémentaire)

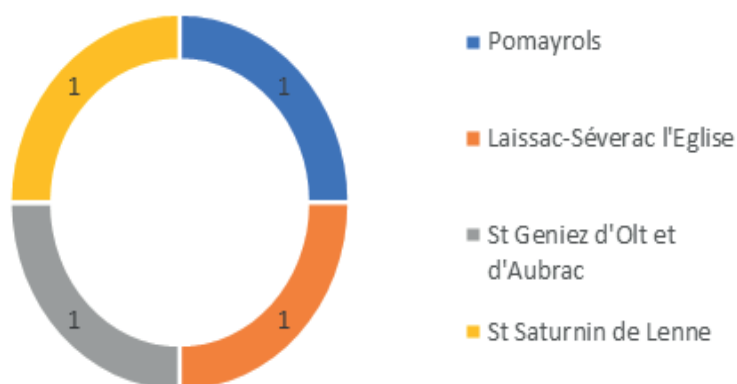
- Participation à hauteur de 50% des dépenses engagées TTC, dans la limite de :

- 100€ pour toutes les catégories de matériel
- 50€ pour le matériel éducatif et culturel

Lieu d'exercice des Assistants Maternels Agréés bénéficiaires



Commune d'origine des jeunes bénéficiaires



### •Aides financières aux jeunes pour passer le BAFA

**En 2024, 4 jeunes ont bénéficié de l'aide BAFA ( 200€ versés à la fin de la formation et 100€ suite à l'emploi pendant 20 jours sur un accueil de loisirs du territoire)**

# QUELQUES CHIFFRES

## Petite Enfance

### Les Relais Petite Enfance/Guichet Unique (Assistants maternels et parents de jeunes enfants)

3 Relais Petite Enfance, avec itinérance des halte-jeux

#### SEVERAC D'AVEYRON – 'Cabriole'

16 assistants maternels agréés dont 7 en Maison d'Assistants Maternels

657 passages en halte-jeux

66 passages en permanences info/administratif

#### ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC- 'Spirale'

9 assistants maternels agréés dont 6 en Maison d'Assistants Maternels

416 passages en halte-jeux

270 passages en permanences info/administratif

#### LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE- 'Caramel'

22 assistants maternels agréés dont 4 en Maison d'Assistants Maternels

742 passages en halte-jeux

370 passages en permanences info/administratif



## Petite Enfance

### Les crèches

#### Accueil des enfants de moins de 4 ans

1 micro crèche et 2 petites crèches

Soit 46 places d'accueil (régulier et occasionnel)

#### SEVERAC D'AVEYRON – 'Pirouette'

45 enfants inscrits

Taux de fréquentation 77,7 %

#### ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC- 'Sonatine'

22 enfants inscrits

Taux de fréquentation 78 %

#### LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE- 'Guimauve'

34 enfants inscrits

Taux de fréquentation 73,7 %





## Enfance

### Accueil des enfants de 3 à 11 ans

3 accueils de loisirs sans hébergement  
Soit jusqu'à 113 places d'accueil les mercredis  
Soit jusqu'à 165 places d'accueil les vacances scolaires

#### SEVERAC D'AVEYRON – 'Croc Loisirs'

177 enfants inscrits  
25 enfants par jour en moyenne les mercredis  
27 enfants par jour en moyenne les vacances  
1 séjour en été

#### ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC- 'Marmot Kids'

122 enfants inscrits  
11 enfants par jour en moyenne les mercredis  
24 enfants par jour en moyenne les vacances

#### LAISSAC – SEVERAC L'ÉGLISE- 'L'île aux enfants'

163 enfants inscrits  
32 enfants par jour en moyenne les mercredis  
45,5 enfants par jour en moyenne les vacances  
1 séjour en été

## Jeunesse

### Accueil des jeunes de 11 à 17 ans

3 espace jeunes agréés CAF  
1 Info Jeunesse

#### SEVERAC D'AVEYRON – 'Espace Jeunes'

42 jeunes inscrits  
15 jeunes par action en moyenne  
1 séjour en été

#### ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC- 'Ludik'

81 jeunes inscrits  
16 jeunes par jour en moyenne

#### LAISSAC – SEVERAC L'ÉGLISE- 'Warriors'

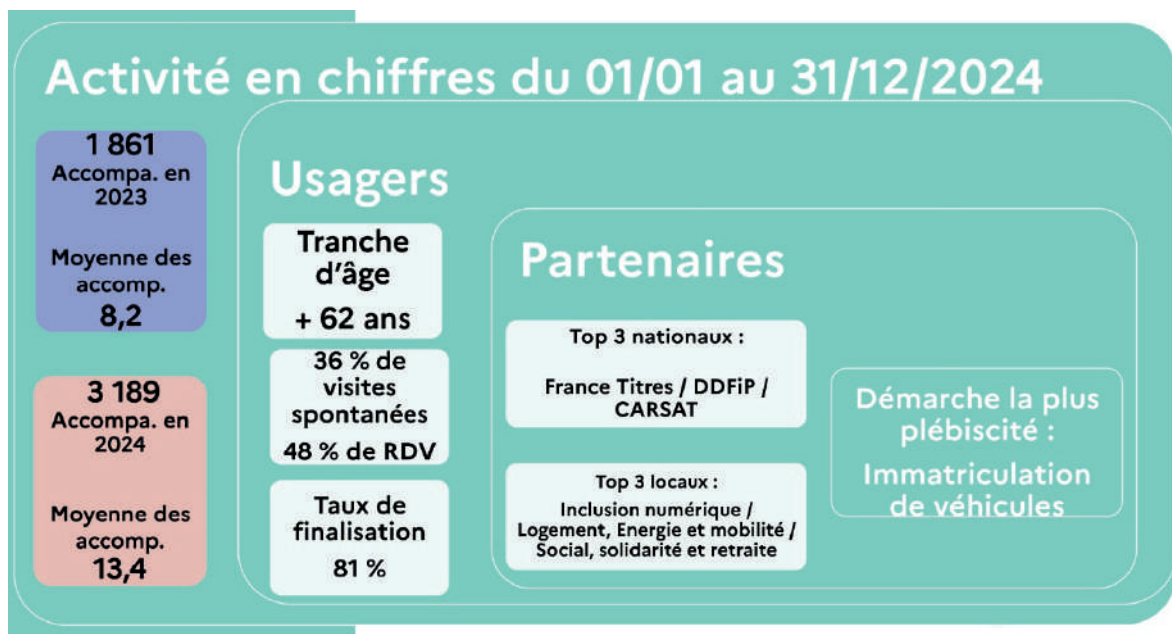
99 jeunes inscrits (11-15 ans)  
34 jeunes par soirée en moyenne  
1 séjour en été

#### ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC- 'Info Jeunesse'

132 accueils de jeunes et d'information  
Des accueils individuels  
Des ateliers collectifs (ma vie de lycéen, stage baby sitting, conférence..)



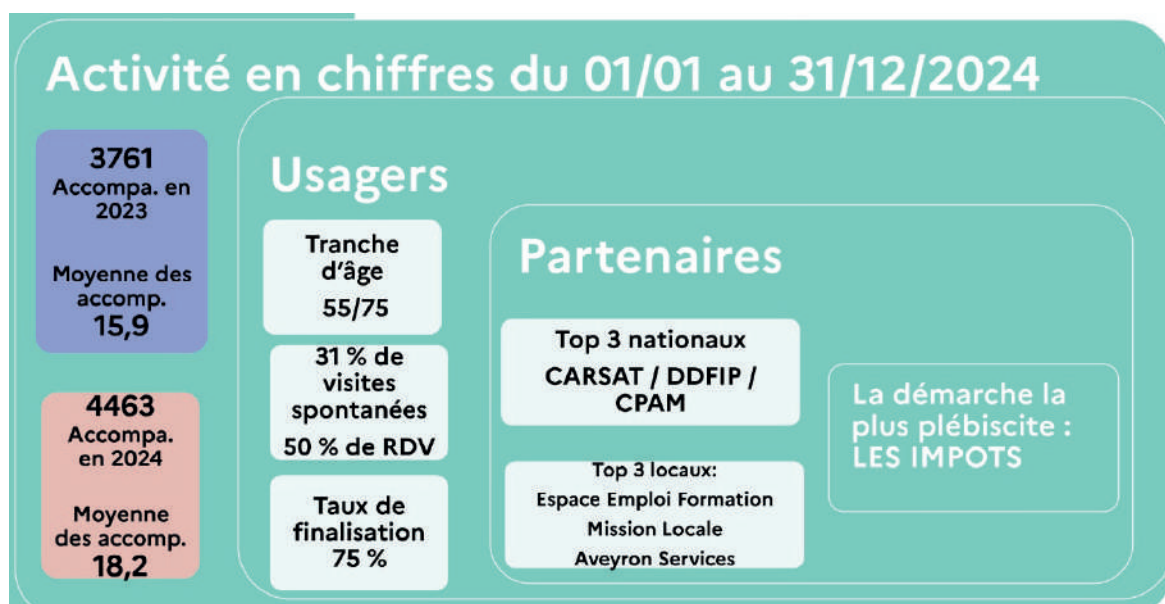
## Campagnac, Lot et Serre



France  
services

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Sévérac d'Aveyron



## Pays d'Olt et d'Aubrac

### Activité en chiffres du 01/01 au 31/12/2024

**3631**  
Accomp. en  
2023  
  
Moyenne des  
accomp.  
**19,1**

**4471**  
Accomp. en  
2023  
  
Moyenne des  
accomp.  
**19,1**

#### Usagers

Tranche  
d'âge  
**+ 62 ans**

**61 %** de  
visites  
spontanées  
**7 %** de RDV

**92 %** Taux de  
finalisation

#### Partenaires

Top 3 nationaux  
DDFIP / France Titres /  
France Travail

Top 3 locaux  
Point info Séniors / Espace  
Emploi Formation /  
Aveyron services

La démarche la  
plus plébiscite :  
Déclaration des  
revenus

## Laissagais

### Activité en chiffres du 01/01 au 31/12/2024

**1400**  
Accomp. en  
2023  
  
Moyenne des  
accomp.  
**7,2**

**2777**  
Accomp. en  
2024  
  
Moyenne des  
accomp.  
**12,6**

#### Usagers

**+ 62 ans**

**40 %** de  
visites  
spontanées  
**46 %** de RDV

**86 %** Taux de  
finalisation

#### Partenaires

Top 3 nationaux  
DGFIP / Carsat / ANTS

Top 3 locaux  
EEF / AS CD / Oc'téha

La démarche la  
plus plébiscite :  
les impôts

## **Point Info Séniors**

service intercommunal

## **Accueil individuel**

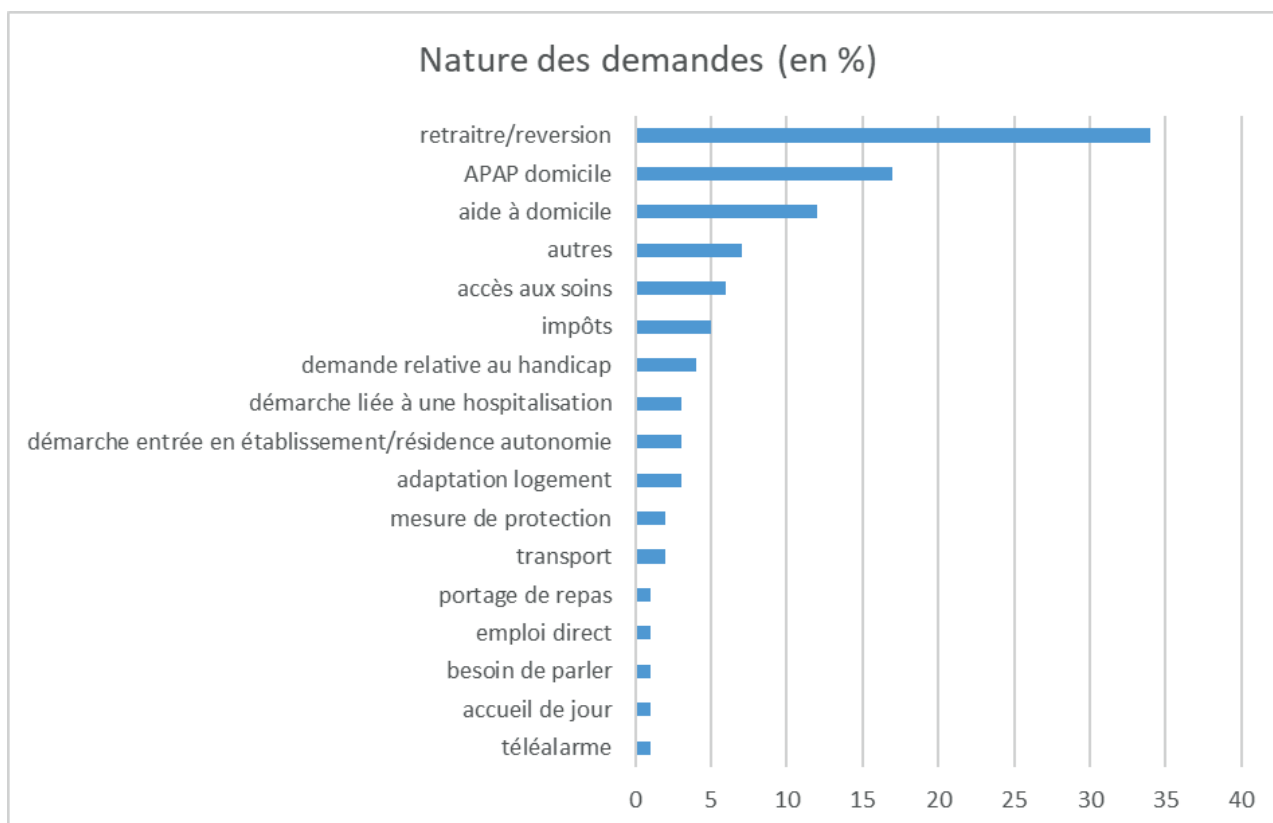
783 accueils réalisés

## **Actions collectives**

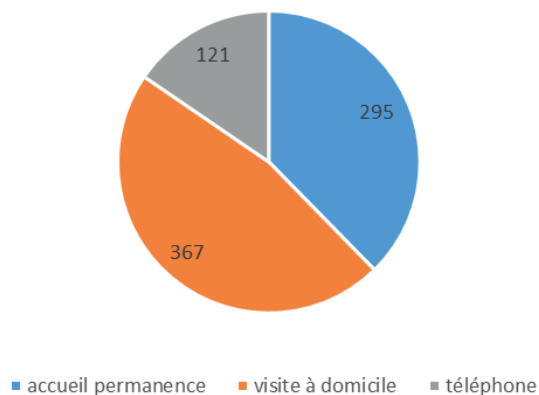
165 personnes participantes

à St Geniez d'Olt, Palmas d'Aveyron (Coussergues et Cruéjous), Laissac, Sévérac d'Aveyron, St Martin de Lenne et St Laurent d'Olt

Sophrologie, cuisine, mémoire, PSC1...



## mode contact



# Assainissement

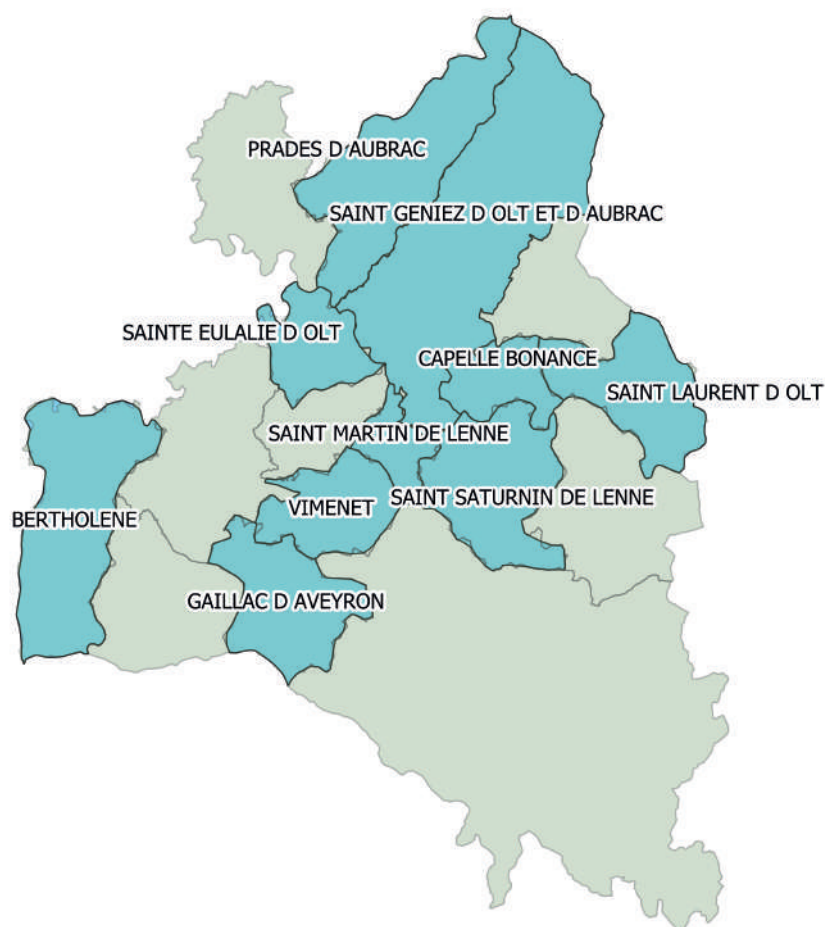
## collectif

### Le transfert de la compétence

L'assainissement collectif est un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend les équipements de traitement ainsi que le réseau de collecte.

Conformément à la NOTRE du 7 août 2015 qui prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes au plus tard le 1er janvier 2026, la communauté de communes a proposé aux communes d'opérer ce transfert au 1er janvier 2025, soit 1 an avant l'échéance légale, sur la base du volontariat.

La communauté de communes a délibéré le 12 décembre 2024 pour prendre la compétence assainissement collectif sur les communes de Bertholène, Gaillac d'Aveyron, Prades d'Aubrac, La Capelle Bonance, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Saint Laurent d'Olt, Saint Martin de Lenne, Saint Saturnin de Lenne, Sainte Eulalie d'Olt, Vimenet.



## Le schéma directeur assainissement

Commencé en 2023, le schéma directeur de l'assainissement collectif s'est poursuivi normalement pendant toute l'année 2024.

Le schéma directeur est un outil de programmation qui permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système des eaux usées. Il comprend :

- Un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées -réseau d'assainissement, station(s) d'épuration. Ce diagnostic est souvent très utile pour repérer les enjeux et les points à améliorer ;
- Un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.

En 2024 : deux comités de pilotage ont eu lieu en mai 2024 et juillet 2024 réunissant le bureau d'études, les maires et élus des communes, les services de l'Etat, l'agence de l'eau, aveyron ingénierie, les techniciens de la communauté de communes.

Ces deux réunions ont permis aux participants de prendre connaissance de l'avancement de l'étude :

Sur le plan technique

- Repérage de 75% du réseau, soit 85 km sur 115 km au total
- Repérage de 2200 regards sur 2900 regards
- Soit 75 jours de terrain par 2 techniciens

Sur le plan financier, l'étude a permis à la communauté de communes et aux communes de déterminer quels tarifs d'assainissement collectif devront s'appliquer pour permettre le financement autonome du service sans mutualisation entre commune et sans subvention par le budget général de la communauté de communes.

# Voirie

La voirie communautaire représente 700 km de voies.

Gestion : 2 agents soit 1ETP

La Communauté de communes a fait réaliser des travaux sur les voies communautaires soit 27.150 km de voirie traités.

En raison de la tempête orageuse qui s'est abattue en juillet 2024 sur certains secteurs de la communauté de communes, la communauté de communes a dû engager des dépenses supplémentaires pour remettre en état les voiries :

Secteur Fons Blayac	: +7 487,40 €HT
Secteur la Roquette la Roque	: +2 387,95€HT
Secteur Novis le Samonta	: + 9 090, 60€HT

# Culture

## Les Itinéraires d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les écoles

La Communauté de communes compte 21 écoles réparties dans les différentes communes et 3 collèges. Il existe aussi des établissements d'accueil spécialisé. Les équipements et les moyens auxquels ont accès les élèves diffèrent d'une école à l'autre. Certaines communes comme Sévérac d'Aveyron et St Geniez d'Olt et d'Aubrac proposent une programmation culturelle dont les écoles bénéficient. La plupart des écoles doivent se déplacer pour aller voir un spectacle ou une exposition.

La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac souhaite que tous les élèves du territoire puissent bénéficier d'un accès à la Culture. Elle soutient l'éducation artistique en temps scolaire notamment au travers de Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC). Elle propose, organise, finance ou co-finance des projets culturels pour plusieurs écoles, ce qui permet de réduire les coûts (spectacle, transports, frais divers). La grande majorité des Parcours d'Education Artistique et Culturelle sur le territoire des Causses à l'Aubrac sont réalisés en partenariat avec le Département de l'Aveyron dans le cadre des «itinéraires d'éducation artistique et culturelle» qu'il propose.

- L'établissement scolaire participe de façon modique au coût de l'itinéraire (de 20 à 100€ environ), assure la logistique nécessaire aux ateliers de pratique, prend en charge le coût du déplacement des élèves.
- Le Département prend en charge le coût de l'intervention des artistes dans les ateliers de pratique au sein des établissements scolaires.
- La Communauté de communes programme le spectacle sur son territoire (représentation scolaire ou tous publics), prend en charge les frais liés, assure la coordination lorsque l'itinéraire concerne plusieurs établissements scolaires.

### Réalisés en 2024 :

Itinéraire : «A l'Ours», de la Compagnie «La Fabrique Sauvage»  
SPECTACLE OCCITAN/ THEATRE

- 10 élèves de maternelle de l'école de Vimenet
- 26 élèves de la maternelle au CP de l'école de Palmas
- 33 élèves de la maternelle au CP de l'école de Bertholène
- 26 élèves de la maternelle au CP de l'école de Laissac-Sévérac l'Eglise.

- 2 ateliers réalisés dans chaque classe avec Perrine Alranq, et Clément Baudry, les intervenants.

Contenu pour les maternels : Découverte de l'univers musical du spectacle au travers de jeux d'improvisation vocaux et instrumentaux et de l'apprentissage d'une chanson du spectacle.

Contenu pour les grandes sections et CP: Autour d'un travail sur l'imagination et le jeu, l'intervenante propose de se familiariser avec des marionnettes - doudous. Les enfants seront amenés à raconter l'histoire et le voyage de leurs doudous.



Réalisés en 2024 :

Itinéraire : «Bolèga la Camba», de la Compagnie La Talvère.  
SPECTACLE OCCITAN/ MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLE

-13 élèves de l'école de St Laurent d'Olt

-12 élèves de l'école de Gaillac d'Aveyron

-50 élèves de la maternelle au CP de l'école de Bertholène

-27 élèves de la maternelle au CP de l'école de Cruéjols

• 3 ateliers réalisés dans chaque classe avec Céline Ricard et Daniel Loddo les intervenants.  
Contenu : Découverte et apprentissages de danses et de chants traditionnels occitans + découverte à la fin de chaque séance d'un instrument de musique traditionnel.



**En 2024, ce sont 197 élèves qui ont pu bénéficier d'ateliers d'éducation artistique et culturelle et participer à un spectacle !**



A l'Ours



Bolèga la Camba

## Programmation avec le Conservatoire de l'Aveyron et classes à horaires aménagés.

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac possède deux antennes du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA) sur son territoire :

à St Geniez d'Olt et d'Aubrac  
à Sévérac d'Aveyron

Le Conservatoire de l'Aveyron est un établissement d'enseignement artistique spécialisé. Il propose l'enseignement de la musique dans ses antennes et aussi l'Art Dramatique (sur l'antenne de Rodez-Agglomération).

La spécialité musique, permet de s'initier dès l'âge de quatre ans avec les cours d'éveil et jardin musical.

A partir de 6 ans, elle propose l'enseignement de tous les instruments de l'orchestre mais également l'accordéon et les instruments des musiques actuelles batterie, claviers, guitare électrique etc, sans oublier les instruments de musique traditionnelle....

Le parcours musical permet d'apprendre à jouer d'un instrument, mais surtout de pratiquer la musique en ensemble : big band, chœur, ensemble à vent, ensembles jazz, ...

Tous les musiciens amateurs souhaitant participer à la vie culturelle du Conservatoire dans le cadre de ces cours d'ensembles sont les bienvenus.

L'équipe pédagogique, composée de soixante-quatre enseignants, apporte son savoir-faire pour associer étroitement la qualité de l'enseignement et la notion de plaisir.

### Les classes à horaires aménagés :

La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac finance des Classes à Horaires Aménagés dans les collèges.

Les classes à horaires aménagées permettent à des élèves intéressés par une pratique artistique de bénéficier, en complémentarité de leur enseignement général, d'une formation spécifique (éducation musicale, pratique d'un instrument, de la voix, pratique de la danse et pratique du théâtre). Ces classes résultent d'un partenariat entre les collèges, la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac, l'Éducation nationale et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA).

Les élèves peuvent pratiquer le chant choral au collège Jean d'Alembert de Sévérac d'Aveyron et le Théâtre au collège Denys Puech de St Geniez d'Olt.

Ces dispositifs sont gratuits pour les familles.



### C.H.A.M.

La Communauté de Communes participe à l'offre culturelle du territoire en finançant la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) spécialité "Chant" au Collège Jean d'Alembert de Sévérac d'Aveyron.

Il s'agit d'un dispositif particulier qui permet aux élèves de bénéficier d'un projet pédagogique ambitieux. Ils bénéficient d'un aménagement d'horaires afin de se dégager du temps pour l'éducation musicale.

Financement CCCA : 18 344€

### C.H.A.T

Depuis la rentrée 2020, tous les élèves de sixième et depuis 2021, tous les élèves de cinquième du collège Denys Puech participent à 1h30 d'atelier de sensibilisation au Théâtre tous les quinze jours.

A la rentrée 2022, la Communauté de Communes, le collège Denys Puech, l'Éducation Nationale, et le CRDA ont mis en place une section Théâtre au collège.

Financement CCCA : 19 586€



Classe à horaires aménagés Théâtre



## Programmation musicale avec le CRDA :

Chaque année la Communauté de communes organise avec le Conservatoire de l'Aveyron une programmation musicale sur le territoire. En 2024, 3 temps forts ont eu lieu :

-Concert «A tous vents» à Sévérac d'Aveyron ; ensembles à vents du conservatoire -01/06/2024

-La nuit des burons, au buron d'Alte Teste : ensemble des antennes du Nord-Aveyron -14/06/2024

Les nuits des burons sont devenues des rendez-vous incontournables, attirant entre 50 et 70 personnes chaque année autour d'un moment très convivial.

-Concert de l'ensemble du Pôle Nord-Aveyron, à St Geniez d'Olt et d'Aubrac. Plus de 80 élèves et musiciens se retrouvent pour jouer ensemble. 28/06/2024

-Récital de piano à St Saturnin de Lenne -29/06/2024



**St-GENIEZ**  
PLACE de la Mairie

Conservatoire de l'Aveyron  
musique théâtre

**Concert**  
Ensemble  
POLE NORD AVEYRON

AVEC LES ÉLÈVES DES ANTENNES  
de St Geniez, Espalion, Sévérac,  
Entraygues, Laguiole,  
Argences-en-Aubrac

www.crd-aveyron.fr 05 65 73 37 25  
Repli: Espace culturel en cas de pluie

**vend 20h30**  
**28 juin 24**

**NUITS DES BURONS**  
« EN MESCLAR LAS ESTELAS »

VENDREDI 14 JUN 2024 - 18H30  
BURON D'ALTE TESTE - ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

**CONSERVATOIRE DE L'AVEYRON (CRDA)**

Frais-nique partagée. Aligot-saucisse sur réservation au 05 65 70 43 42 - DT de St Geniez

## Résidences de territoire avec le Parc Naturel de l'Aubrac

La Communauté de communes organise en partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac et la DRAC Occitanie des résidences de territoire autour de la vie quotidienne des agriculteurs et habitants du territoire, des transhumances, du patrimoine et des savoir-faire, etc... Durant ces résidences, des artistes et/ou des compagnies viennent s'imprégner d'aspects précis du territoire pour le retranscrire au travers d'une expression artistique.

En 2024, un appel à candidature axé sur les thématiques du patrimoine, du savoir-faire artisanal, de la géographie a été rédigé pour retenir une équipe sur ce thème.

Ce sont les artistes Marion Danset et Nicolas Hirtz, tous deux architectes de formation, qui ont été retenus.

La résidence de création se décompose en temps d'arpentage et de découvertes sur le territoire, mais également en temps d'ateliers avec différentes structures.

- Des ateliers sont réalisés à l'école des Marmousets de St Geniez d'Olt et d'Aubrac. Pour les plus jeunes, l'atelier a consisté à appréhender les constructions du village, les formes, matières, couleurs, typicités, que les élèves ont dû reproduire en les schématisant par des techniques de dessin.

Pour les plus grands, les deux architectes ont proposé un atelier de lecture du paysage à l'aide de cartographies. Les élèves ont ainsi découpé la carte de la commune selon plusieurs gros ensembles ; le bâti, le végétal, l'eau,...

Sortie de résidence prévue en 2025.

Financement CCCA 2024 : 2000€

## Les projets à mi-chemin entre culture et social

La Communauté de communes mène, en partenariat avec le Département de l'Aveyron, des projets mêlant les thématiques de la culture et du social. Au travers de différents dispositifs départementaux «Culture et lien social» ou «culture en partage», la CCCA développe des actions.

2024 a permis le montage du projet «Les souvenirs retrouvés», avec deux artistes du territoire, Sébastien Boscus, dessinateur et Malika Verlaguet conteuse. Au sein de 4 ehpad (Créjoul, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Laissac-Sévérac l'Eglise, Sévérac d'Aveyron), l'équipe artistique prévoit 4 sessions :

- 1 spectacle de contes illustrés pour se rencontrer
- 1 après-midi pour faire dialoguer les personnes âgées autour d'un jeu de questions
- 2 sessions de collectes d'histoires et de souvenirs auprès de personnes âgées identifiées.

Ces ateliers se dérouleront majoritairement en 2025, avec la parution d'un livre en fin d'année, mis à disposition dans les bibliothèques du territoire. Une exposition retraçant le projet est également prévue.



# La lecture publique

2024 est une année de consolidation du réseau de lecture publique. Le souhait des élus de densifier le réseau aboutit à l'ouverture de médiathèques structurantes sur le territoire. C'est ainsi que les médiathèques municipales de St Laurent d'Olt et de Sévérac d'Aveyron ont ouvert leurs portes en 2024, et que les travaux démarrent pour les futures médiathèques de Lais-sac-Sévérac l'Eglise et St Geniez d'Olt et d'Aubrac.

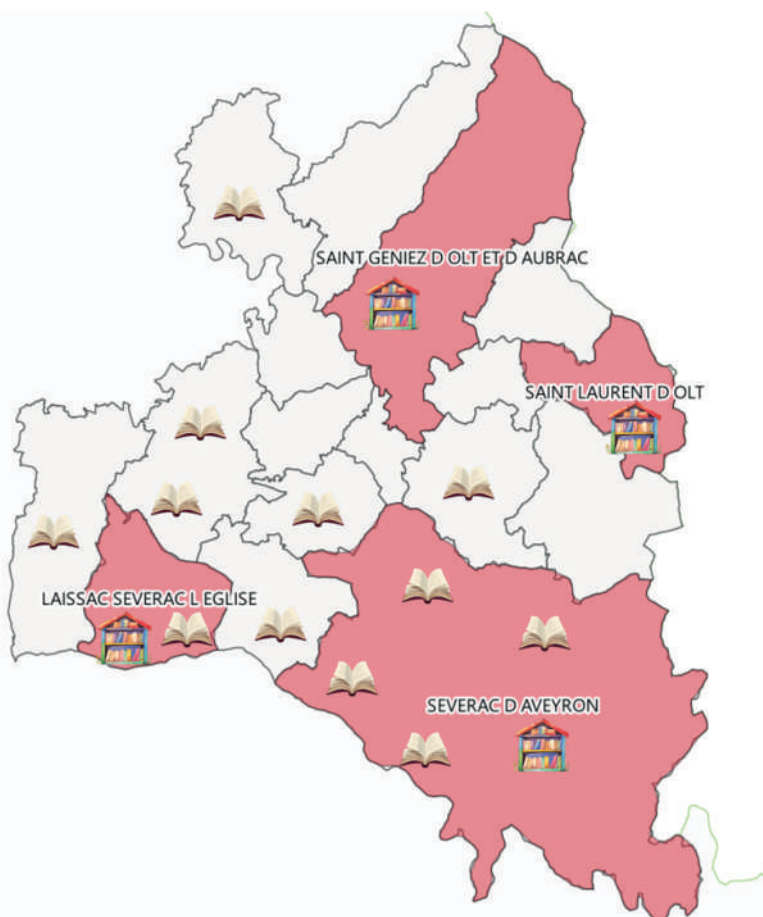
## Une 2ème année de CTL

La Communauté de communes signe en 2023 un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Occitanie et bénéficie ainsi d'un accompagnement financier très conséquent. Pour chaque euro investi par la Communauté de communes, la DRAC Occitanie participe de même.

Ce financement sur trois ans permet la réalisation de nombreuses actions et la mise en place d'un budget d'investissement et de fonctionnement identifiés pour la lecture publique au sein de la Communauté de communes.

## Investissements 2024 :

- 12 000€ d'achats de fonds spécifiques BD et mangas, amenés à tourner sous forme de lots dans toutes les bibliothèques du réseau.



## Quelques chiffres

**80** bénévoles

**200 livres**  
qui transitent  
chaque mois par  
la navette inter-  
communale

**+3000 BD  
et mangas**  
achetés pour  
faire entrer les  
ados dans les  
biblios

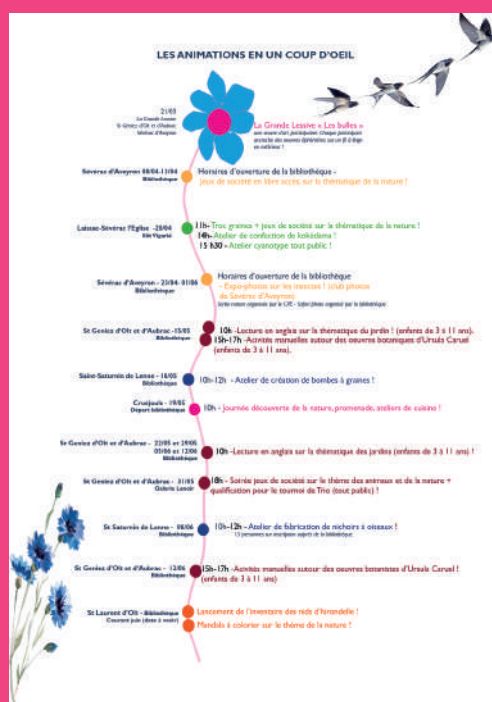
Une **carte  
unique** pour  
tout le réseau

Un service  
**100%  
gratuit**

# Animations de réseau :

2 cycles d'animations de réseau sont proposés chaque année, l'un au printemps, et l'autre à l'automne. Ces cycles sont basés sur des thèmes choisis collectivement lors des deux réunions de réseau annuelles.

- Cycle de printemps «Autour des Jardins» avec une 15 aine d'animations sur tout le territoire.
- Cycle d'automne «Astérix et Obélix» avec une 20 aine d'animations.



## Autres animations de la lecture publique tout au long de l'année :

- Projet de la Caravane des 10 mots avec les adolescents : montage d'une troupe de théâtre amateurs, accompagnés par une metteuse en scène, pour la création d'un spectacle en 4 jours.
- Participation à la manifestation du Mois du film documentaire, organisé avec la Médiathèque départementale de l'Aveyron
- Organisation de soirées-jeux sur le territoire avec un animateur, et fonds de jeux acquis par la Communauté de communes.
- Actions diverses pour Octobre rose.

# Le soutien aux manifestations culturelles

Les élus de la Communauté de communes ont mis en place un dispositif d'aide aux manifestations d'intérêt communautaire, avec un critère principal de rayonnement de la manifestation sur le territoire.

Par ce biais ont été soutenus en 2024 :

- L'association «Orgue et Musique» pour l'organisation du festival de Musique en vallée d'Olt à St Geniez d'Olt et d'Aubrac - aide de 3000€
- L'association «Mémoires de Sévérac» pour l'organisation d'un spectacle au château de Sévérac d'Aveyron - aide de 2700€
- La compagnie «Mesdames A» pour la création du spectacle «Cromwell» au château de Sévérac d'Aveyron, une première mondiale - aide de 4000€

## Une co-production

Enfin, la Communauté de communes a signé une co-production avec la SCOP Sirventes pour la réalisation de la «Tuta a contes», un festival de contes, autour notamment de l'Occitan.

Ce festival tourne sur le territoire de la Communauté de communes. Des collectages de récits ont lieu sur les différentes communes. En 2024, le collectage s'est fait sur la commune de St Laurent d'Olt. des ateliers avec les écoles du territoire sont également mis en place. Participation CCCA : 5000€.



Edition 2024 de la Tuta à Contes, St Laurent d'Olt